L'Oreiller du Roy

numéro 12

www.morinie.com

Editorial

Le 04 juin 2015, disparaissait Yves Lemaire. Son apport concernant l'étude du Gros des notaires de Saint-Omer est absolument considérable. Sa gentillesse et sa serviabilité aux archives sont connues de tous ceux qui l'ont côtoyé. Cinq ans plus tard, les recherches autour des grandes familles audomaroises ne se sont pas éteintes. La richesse de ce fonds d'archives permet de progresser sans cesse en corrigeant des filiations complaisantes[1]. Ainsi, la filiation des Marcotte est souvent réduite aux lignes produites par Roger Rodière. La confrontation de celles-ci avec les actes notariaux permet de faire de notables progrès dans la connaissance de cette famille.

La vérification des titres doit être une constante sans cesse renouvelée en vérifiant les informations à la source. Si Warlop rassemble en un seul groupe quatre dynasties châtelaines, bien peu de lecteurs (re)lisent l'argumentaire proposé en se contentant généralement de renvoyer à ses travaux. L'acceptation de ceux-ci évite bien des recherches mais le temps permet de prendre en considération d'autres éléments, inconnus ou négligés précédemment. En outre, l'analyse de son développement permet de confirmer que ce regroupement en un seul lignage est le fruit d'une hypothèse et ne doit pas être pris comme une démonstration définitive sur le sujet. Aussi, la remise en cause de cette théorie ne retire rien à la qualité générale de son œuvre mais doit permettre de progresser dans notre connaissance commune de l'histoire des familles et de leurs relations mutuelles.

Thomas DELVAUX,
directeur de publication de l'***Oreiller du Roy***

Sommaire

Les Marcotte, écuyers & notables audomarois

La Maison d'Esen a-t-elle régné à Saint-Omer ?

A propos d'un hapax : l'ascendance d'Henri Charles Le Josne-Contay

ISSN : 1961-9871
L'Oreiller du Roy – 2020

[1] Thomas Delvaux, *De la généalogie de complaisance : l'ascendance de Jacquemine Piers*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 11, 2020, pp. 72-79

Les Marcotte, écuyers & notables audomarois
(corrections apportées à un article de décembre 2008)

par Thomas DELVAUX

Dans un article de décembre 2008[1], un auteur[2], familier des articles "*à paraître*"[3], affirme : "*Dans leur Histoire de Seninghem des origines à nos jours publiée par le Comité d'Histoire du Haut-Pays, Jean-Claude Bouffart et Gérard Demagny présentent la famille de Bernastre comme protestante, sans détail d'une quelconque source.*"[4] La critique de ce dernier point ne peut manquer d'être pour le moins cocasse et ridicule, étant avancé par celui qui n'en cite aucune qui puisse prouver sa filiation des seigneurs d'Enquin[5] …

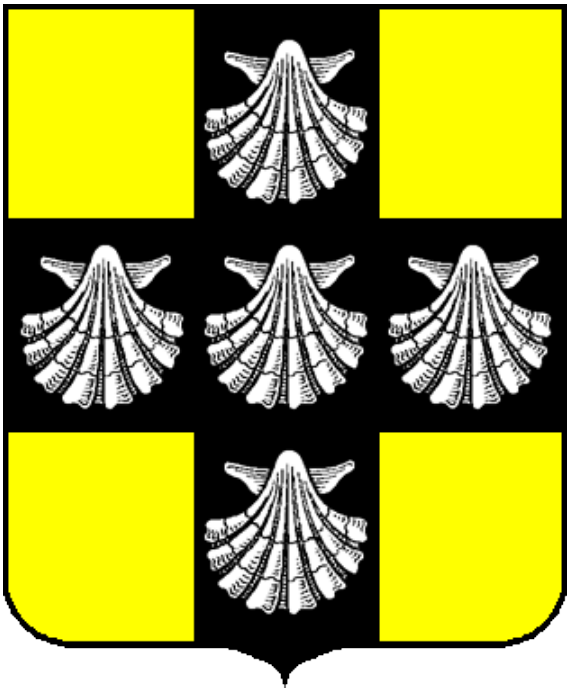

Bien évidemment, il eut mieux valu s'abstenir … d'autant que la source existe bien et bien : "*Sa fille unique Esther de Beaubos, qui avait relevé Wavans le 28 juin 1661, épousa par contrat passé à Paris, le 15 juin 1677, Samuel du Vidal, écuyer, major d'un régiment de cavalerie. Ces époux étaient protestants comme tous les Boubers-Bernastre à cette époque ; en 1690, la seigneurie de Wavans-Ponthieu était saisie sur d[emoise]lle Esther de Beaubos, veuve de Samuel du Vidal, « absente et de la religion prétendue réformée » : un autre acte la qualifie de « religionnaire fugitive », et nomme Jean Gravelle, cordonnier, dem[euran]t à Rue, son cousin-germain et héritier.*"[6]

---

[1] *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 2, décembre 2008, pp. 107-120

[2] "*généalogiste*" (autoproclamé) sans la moindre formation historique …

[3] Entre d'innombrables exemples que nous avons toujours à déplorer, on ne citera que celui qui devait justifier les conclusions de l'article susmentionné et annoncé p. 117 : "*Quand trois écussons de gueules deviennent d'azur, à paraître*".
On notera également l'absence de crédits sur les blasons dessinés par nos soins …
"*Remerciez l'ingrat lorsqu'il vous débarrasse de sa présence.*", dans *Proverbes et sentences latines*, 1662

[4] *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 2, décembre 2008, pp. 112

[5] *Lignage des seigneurs d'Enquin de 1427 à 1776*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 1, juin 2008, pp. 24-27
Pourtant, nous aurions pu au moins attendre ce qu'en dit la *Statistique féodale*. On ne saura donc pas pourquoi :

- Jean-François d'Antin, seigneur de Fontaine, d'Enquin & d'Isbergues entre 1750-60 est écarté du sujet. (*cf. Op. cit.*, pp. 207, 229-230. Il est également cité dans J. Carpentier, *La seigneurie d'Isbergues et les fiefs qui en dépendent*, dans *Bulletin des Antiquaires de la Morinie*, tome 13, Saint-Omer, 1922, p. 554) ;
- De même pour : Ambroise de Blaizel, seigneur d'Enquin en 1727 (*cf. Op. cit.*, p. 460)

Une note explicative est évidemment indispensable ainsi qu'une véritable bibliographie propre à justifier chaque renseignement. Mais aucun fondement de la méthode historique n'est respecté ! …

[6] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, p. 1018

L'importance de la chronologie et du contexte

La suite de l'argumentaire est tout aussi défaillant : "*Nous nous étonnons de ce fait de l'alliance entre les Marcotte, fidèles hommes d'armes de leurs majestés très catholiques de père en fils (Martin meurt au combat, son fils Louis est pensionné par le roi d'Espagne, son petit-fils Roland meurt également au combat), et une famille supposément protestante. De la même manière, Marie de Bernastre n'a-t-elle pas épousé en 1598 un "gentilhomme de l'artillerie de Sa Majesté catholique" ? Enfin, comment expliquer alors que l'on retrouve les baptêmes des enfants de Folquin de Bernastre dans les registres de catholicité de la paroisse Saint-Sépulcre à Saint-Omer ?*"[7] Cependant, de nombreuses approximations chronologiques rendent toute cette belle démonstration totalement vaine. En effet, comme nous venons de le retranscrire, le passage de Rodière concerne très clairement la seconde partie du XVII° siècle alors que les contre-exemples datent d'un siècle plus tôt. Quel rapport entre Martin Marcotte, mort en 1544, son petit-fils Roland mort en 1584 et les Bernastre vivants un siècle plus tard et cités par Rodière ? Rappelons que la *Révolte des Gueux* commence en 1566[8] suivie de la *Révolte des Pays-Bas* (1568 – 1648). Par conséquent, le contexte est évidemment totalement différent et aucune comparaison n'est possible[9]. De plus, des mariages mixtes sont possibles sans que l'on doive prétendre instaurer des cloisons étanches et immuables entre lignages ou au sein d'une même famille. A ce titre, la jeunesse de Guillaume 1er d'Orange-Nassau est éclairante comme le rappelle Bernard Quilliet : "*Comme cela se pratiquait alors dès que l'enfant était jugé suffisamment résistant, on n'attendit que neuf jours (l'habituelle neuvaine, vieil usage païen d'origine indo-européenne) pour lui administrer le baptême, qui eut donc lieu le samedi 4 mai. Fête familiale intime, à laquelle devaient seuls assister les plus proches parents et amis … ce qui constituait tout de même pour le nourrisson une garde rapprochée relativement importante.*

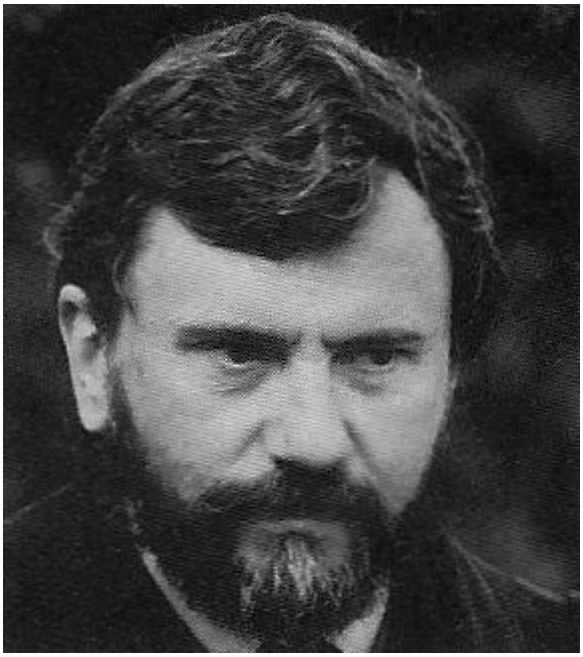

[7] *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 2, décembre 2008, pp. 112

[8] Alain Lottin & Solange Deyon, *Les casseurs de l'été 1566 – L'iconoclasme dans le Nord de la France*, Paris, 1981
Alain Lottin, *La Révolte des Gueux : en Flandre, Artois et Hainaut*, Villeneuve d'Ascq, 2016

[9] Ajoutons qu'il faut faire preuve d'une singulière ignorance doublée d'une évidente mauvaise foi pour oser prendre exemple de : "*Martin meurt au combat*" en un temps où le protestantisme est encore en gestation !…En effet, la Réforme ne se développe dans cette région qu'à partir de la seconde moitié du XVI° siècle.
Cf. Alain Joblin, *Catholiques et Protestants Boulonnais (16ème – 17ème siècles)*, dans *Mémoires de la Société Académique du Boulonnais*, tome 15, Boulogne-sur-Mer, 1994, pp. 67 & ss

"*La mauvaise foi est toujours nécessaire à quiconque veut d'un état médiocre s'élever au plus grand pouvoir.*" Nicolas Machiavel

Il y avait là la vieille comtesse Anna de Stolberg, grand-mère du baptisé ; le frère de celle-ci, Eberhard ou Evrard, comte d'Eppstein-Königstein ; le comte Philippe de Rhieneck, un cousin ; l'oncle maternel, Louis de Stolberg, ainsi que sa femme, Walbourg zu Wied, et la mère de celle-ci, Elisabeth, née comtesse de Nassau-Dillembourg, ce qui ramenait au même cercle étroit de famille. Car ces Nassau étaient prolifiques et multiformes, si bien que, sur la trentaine d'autres personnes présentes, dames, comtes et nobles de tout poil, beaucoup appartenaient aux diverses branches de la maison. Les parrain et marraine étaient Philippe d'Eppstein-Königstein (fils d'Evrard), Philippe de Rhieneck et la sœur de ce dernier, Amélie, veuve du comte d'Isembourg, qui, lui aussi, tenait aux Nassau.

Bien que les parents de l'enfant, ses parrains, marraine et la plupart des personnes présentes eussent adhéré aux idées de Luther, le baptême ainsi célébré allait constituer un chef-d'œuvre de syncrétisme, de compromis, voire de compromission. Ce n'était point là l'effet du hasard. Bien au contraire, le père, toujours prudent, avait prévu tous les détails, comme le prouve la note qu'il avait spécialement rédigée pour la circonstance :

"L'enfant sera baptisé au château dans la chapelle. Là [dans la chapelle ? ou ailleurs au château ? La suite du texte montre que peut-être la question vaut d'être posée], à huit heures, on commencera par chanter une messe avec deux officiants et d'autres prêtres, au cours de laquelle l'Evangile sera proclamé comme à l'habitude et, à cause du baptême, sera prononcé un sermon ordinaire. Et toutes les choses devront être faites de telle sorte qu'aussitôt après la messe l'enfant sera conduit jusqu'à la chapelle avec les honneurs dont le détail est donné ainsi qu'il suit."

Ce qui veut dire, en termes clairs, qu'on gardera certaines formes de la liturgie catholique – va pour une messe, chantée bien évidemment en latin, et avec tout ce qu'il faudra de prêtres ! –, mais, pour ce qui est véritablement des choses sérieuses – l'Evangile, le sermon, le baptême proprement dit –, on proclamera le premier wie gewonlich, *comme à l'habitude, c'est-à-dire dans la traduction de Luther ; le deuxième sera* gemein, *commun, ordinaire, intelligible à tous, donc prêché en langue allemande ; quant au troisième, l'élément majeur, il marquera, loin de la présence des "prêtres", l'entrée non point dans l'Eglise romaine, mais dans une communauté plus spécifique de la "nation allemande", celle qu'avait fondée quelques années plus tôt l'ancien moine d'Eisenach et de Wittemberg.*

Comme l'a fort judicieusement écrit l'un des très nombreux biographes qui nous ont précédés : "Dans cette cérémonie hybride, il y a là comme un signe du destin : dès les premiers jours de son existence, voici les deux religions rivales qui s'entremêlent dans l'acte pieux qui fera de lui un chrétien." On peut aussi faire remarquer que, plus tard, l'action de Guillaume le Taciturne a pu sembler s'inspirer à l'occasion de cette ambiguïté initiale : dans l'espèce de double ou triple jeu confessionnel qu'il allait mener parfois – entre luthéranisme et catholicisme, entre catholicisme et calvinisme, voire entre luthéranisme, catholicisme, calvinisme et indifférentisme, le tout au gré de ses intérêts ou de son action politique –, il y a eu comme un lointain écho du dosage prévu pour son étrange baptême."[10]

Au vu de ces éléments, "*comment expliquer alors que l'on retrouve les baptêmes des enfants de Folquin de Bernastre dans les registres de catholicité de la paroisse Saint-Sépulcre à Saint-Omer ?*"[11] … la réponse paraît désormais évidente …

Des erreurs communes relatives à l'ascendance des Marcotte

"*La généalogie, cette science si souvent mise au service de la vanité humaine, conduit d'abord à l'humilité, par le sentiment du peu que nous sommes dans ces multitudes, ensuite au vertige.*"

Marguerite Yourcenar

La filiation des Marcotte se pare d'une ascendance prestigieuse avec la Maison de Bournonville. Elle est d'ailleurs parfois remise en cause[12] :

---

[10] Bernard Quilliet, *Guillaume le Taciturne*, Paris, 1994, p. 52

[11] *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 2, décembre 2008, p. 112

[12] https://www.geneanet.org/forum/viewtopic.php?t=510744

famillles Marcotte de Samette et de Bournonville

nmouninou (P)
13 mars 2015, 13:04
! Citation

Bonjour,

Quelqu'un pourrait-il me renseigner sur la filiation de Jehan Marcotte de Samette né vers 1470. Son père est Baudoin mais sa mère est-elle ou non Jeanne de Parenty, ce qui l'apparenterait à la famille de Bournonville?

Merci pour la réponse

Nicole

fmgcaron (P)
23 juin 2016, 12:12
! Citation

Bonjour,

aucun document ne permet d'aller dans ce sens et aucune femme n'est connue pour Baudouin.

Sur les Marcotte de Samette, cf. mon article en ligne : "Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?"

Bien à vous.
François Caron

Il est d'ailleurs amusant de constater que le document "justificatif" ne comporte aucune mention relative à la question posée … (qui, rappelons-le, porte sur *Jeanne de Parenty*) mais se complaît à véhiculer un mythe familial créé par les auteurs les moins recommandables de la littérature généalogique. La démonstration de cette forgerie sans intérêt a déjà été réalisée sans qu'il soit utile d'y revenir[13].

L'ascendance des Marcotte est très partiellement développée par Roger Rodière. Elle est trop souvent copiée servilement, sans le moindre esprit critique, ni sourciller : "*Jehan Marcotte et de Marguerite de Lannoy, unis par contrat du 16.03.1495 en présence de leurs pères respectifs : Baudouin, seigneur de Berthelot, et Toussaint, seigneur de Lannoy*"[14]. Pourtant, un simple regard dans les pièces justificatives aurait dû semer le doute : "*1495-96, 16 mars avant Pasques. – Saint-Omer. Contrat de mariage de Jehan de Marcotte, écuyer, et de Marguerite de Lannoy.*"[15] Bigre ! Un contrat de mariage audomarois dès la fin du XV° siècle ! Est-il vraiment besoin d'aller plus loin ? Pourtant, le moindre spécialiste des archives de Saint-Omer sait pertinemment que ces actes ne sont conservés que depuis le milieu du XVI°

[13] Thomas Delvaux, *Généalogies controversées de Charlemagne aux Croisades*, Arras, 2019, pp 241-258
[14] *Un créquier issu du Ponthieu : les Marcotte descendants des comtes de Ponthieu ?*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 2, décembre 2008, p. 109
[15] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, p. 675

siècle[16]. Ce document ne saurait se trouver non plus dans les chirographes qui sont antérieurs[17]. Par conséquent, de sérieuses réserves doivent être apportées à cette génération, mais l'opinion déjà formulée par Rodière est bien vite évacuée : "*écriture du XVII° siècle […] qui rend suspecte la qualification nobiliaire*"[18]. Ainsi, depuis 1912, chacun sait que les premiers degrés des Marcotte sont basés sur … des faux ! Quelle est la portée de la forgerie ? Le titre et la particule sont sans doute inventés ; mais l'identité de Baudouin est-elle avérée ? On peut le supposer à la lecture du f°291 du *Terrier de la seigneurie de Questrèques*[19] : "*Jean de Parenty […] mourut avant le 4-12-1518, date où Baudrain Marcotte, époux de Jeanne de Parenty "héritière en cette partie de feu Jehan son père", paie relief pour un fief à Questrecques*"[20] mais aussi d'après le "*Chartrier du Blaisel, arch[ives] A[rthur] de Rosny*"[21] d'où Daudruy puise "*Jeanne, née vers 1480 ; épousa Baudrain MARCOTTE, mayeur de Desvres en 1542 (de Rosny op. cit.), qui paye le 4-12-1518 relief d'un fief à Questrecques. Elle mourut avant le 17-2-1550 ; alors Jean Poque tient le fief de Lubecq comme "neveu et héritier de feue Jehanne de Parenty"*"[22]

Cette pièce – inconnue de Rodière – tend à prouver (très partiellement) l'ascendance de Louis Marcotte. En effet, si l'on retrouve l'union Marcotte – Parenty, les points suivants méritent d'être soulignés :

- *Baudouin Marcotte, s[ei]g[neu]r de Berthelot* (1495) est en réalité *Baudrain Marcotte, mayeur de Desvres* (1542) ;
- Rien n'est dit de l'alliance avec les Lannoy qui n'est appuyée que sur le contrat de mariage falsifié de 1495 … ce qui en dit long sur sa véracité *in fine* ;
- Quelles pièces peuvent justifier la filiation (et tout particulièrement le passage d'une génération à l'autre) des trois premiers degrés de la famille Marcotte ?

---

16 *Fonds du greffe du Gros de Saint-Omer 4E5 (1546-1798)*

17 "*Ce fonds, fort mutilé, en partie factice, conserve quelque 6000 chirographes (ou werps) datés de 1261 à 1514.*" Alain Derville, *Le fonds des chirographes audomarois*, dans *Revue du Nord*, tome 43, n°169, Janvier-mars 1961, p. 133
Pour une étude plus récente : Paul Fermon, *Les werps (chartes-parties) de la commune de Saint-Omer et l'appréhension de la propriété foncière dans l'espace urbain du XIII° au XV° siècle*, dans *Revue d'histoire de l'université de Sherbrooke*, 4-1, 2012

18 Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, pp. 674/5

19 Bibliothèque de Boulogne MS 164 : *Recueil de pièces concernant l'histoire de Boulogne, de Calais et pays environnant*

20 Pierre Daudruy, *Familles anciennes du Boulonnais*, tome 2, Dunkerque, 1983, pp. 763-6

21 *Ibid.*, p. 763

22 *Id.*, p. 766

Le lien vers les Bournonville

L'ascendance de Martin Marcotte doit donc être abordée avec réserve : l'alliance Lannoy est largement douteuse alors que l'existence de Jeanne de Parenty semble confirmée par des documents boulonnais. En 1898, Rosny précise "*Marie du Blaisel, fille de Jacques, 1467, femme de Jehan de Parenty, fils de Tassard, 1483.*"[23]

Jacques du Blaisel, dit le Canu (chenu, aux cheveux blancs), écuyer, sgr du Blaisel (puiné de cette maison), receveur de Doudeauville pour Antoine, bâtard de Bourgogne, comte de la Roche (1472), allié à Marie de Bournonville (1450-1482) fille de Jehan, dit Havart, sr de Chateaubricon, et de Jehanne de Lestang

|

Marie du Blaisel, fille de Jacques, 1467,
femme de Jehan de Parenty, fils de Tassard, 1483.

On en a déduit que Jeanne était le fruit de cette union. C'est probable, mais il ne s'agit que d'une simple interprétation qui n'est pas présentée par Rosny (qui dresse néanmoins le lien avec les Bournonville). Celui-ci présente ses sources : "*Tableau dressé d'après le Mémoire produit pour le titre de Marquis le 4 juillet 1786, les Recherches généalogiques de M. E. de Rosny, une généalogie manuscrite de M. de Baisieux, une autre de M. le comte de Louvencourt, et quelques titres.*"[24] La traçabilité de la plupart de ces documents est dérisoire et l'étude de leur fiabilité est impossible (faute de pouvoir les consulter directement). Nous avons cependant la chance de conserver ce *Mémoire* et donc de pouvoir comprendre la justification de cette filiation. Ce n'est d'ailleurs pas la seule source puisque le père Anselme l'évoque également : "*Jean de Bournonville, surnommé Hanart, succeda aux biens de sa branche par la mort d'Enguerrand de Bournonville son frere aîné, acheta par contrat du 4 juin 1439 de Tassart de Conteville, un fief situé à Cresly, & fit son testament le 14 octobre 1456. Femme, Jeanne de l'Estang, testa le 14 octobre 1466. [… d'où 5 enfants dont :] Marie de Bournonville, femme de Jacques le Canu, seigneur de Blaitel en Boulonois, du consentement duquel & d'Antoine le Canu leur fils aîné, elle transigea avec Pierre de Bournonville son frere aîné le 25 février 1467.*"[25] Cette information permet de relier définitivement Marie du Blaisel à la branche de Châteaubriçon des seigneurs de Bournonville[26].

---

[23] Tableau hors-texte entre les pp. 334-5 dans Daniel Haigneré & Arthur Rosny, *Recueil historique du Boulonnais*, tome 1, Boulogne-sur-Mer, 1897
[24] *Ibid.*
[25] Pierre de Guibours – *le père Anselme (de Sainte-Marie)*, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du roi, et des anciens barons du royaume*, tome V, Paris, 1730, p. 847
[26] L'ascendance de Marie de Bournonville, épouse de Jacques du Blaisel, est étudiée dans Thomas Delvaux, *Le sang des Bournonville*, Arras, 2018, p. 132

Le *Mémoire* est précisément documenté mais, au demeurant, les Blaisel sont mentionnés dans plusieurs dossiers des séries généalogiques[27] :

Noms des familles	Pièces originales	Dossiers bleus	Carrés d'Hozier	Cabinet d'Hozier	Nouveau d'Hozier	Chérin
Blaisel	**359**	**99**[28]	**96**			**27**
Blaizel (du)				**46**	**45**	

Leur ancienneté est réelle même si François Bluche rappelle l'existence d'une mythologie familiale : "*DU BLAIZEL, olim LE CANUT : Boulonnais, Picardie – Famille connue depuis 1233, preuves de 1450. H. C. en 1771, 1772, 1788. "Messieurs du Blaizel prétendent être cadets de la maison du Blaizel en Brabant ([Chérin] 27)" (Clairambault).*"[29]

Quelques autres mentions existent comme dans la *Correspondance avec M. le Grand Ecuyer*[30] qui rassemble des "*Pièces et nombreuses lettres autographes à l'occasion de la demande des honneurs de la Cour (1770-1789)*". Ce document explicite les circonstances dans lesquelles la recherche de noblesse est réalisée et en particulier la production d'originaux[31] : loin des publications complaisantes, "*Les honneurs de la Cour sont devenus un exercice de preuve nobiliaire, exercice difficile et rendu passionnant par ses obstacles mêmes. Les uns les souhaitent pour justifier l'ancienneté de leur nom, les autres pur témoigner des services de leur famille.*"[32]

---

[27] Ulysse Robert, *Répertoire alphabétique des séries généalogiques*, B-BLU, 1898, f° 275 (NAF 28674)
[28] En réalité dans le n° 98
[29] François Bluche, *Les honneurs de la Cour*, ICC, Paris, 2000, p. 47
[30] *Clairambault 935*, f. A
A partir de 1761, *M. le Grand-Ecuyer* est Charles-Eugène de Lorraine, prince de Lambesc, duc d'Elbeuf.
[31] Pour la demande du marquis de Blaisel reproduite *infra* : *Clairambault 935*, f° 42r/v
[32] François Bluche, *Les honneurs de la Cour*, ICC, Paris, 2000, p. 27

a paris le 2 7bre 1755

R

du Blaisel

Monsieur Le Duc

jay deja eu l'honneur de vous rendre compte que lorsque je montay dans la carosse de Roy, je n'avois aucun titre originaux. mais les copies étoient en si bonne forme, ma genealogie avoit été faite tant de fois par de commissaires du Roy, que m'étoit, au lieu d'un certificat, suffisant un memoire d'après lequel j'obtins cette grace.

je viens, monsieur le duc, de retrouver les plus part des originaux, et dès lors - qu'ils appartiennent m'ordonnent de façon a ne prouver, qu'ils ne me les confieront plus, et comme il m'est de la plus grande importance de profiter de l'moment je vous supplie d'autoriser mr berthier a les examiner et a dresser le certificat de façon que dans le cas ou par la suite mon fils viendroit a être placé dans les gardes du corps, il fut dispensé de faire une nouvelle production qui vraisemblablement me sera alors impossible. ne

pouvant me dispenser de rendre les originaux a celui qui ils appartiennent.

jay l'honneur d'être avec un profond Respect

Monsieur Le Duc

BIBLIOTHÈQUE IMPÉRIALE

Votre tres humble
et tres obeissant serviteur
Le marquis du Blaisel
brigadier des armées du Roy
chef de brigade des gardes du corps
aux bains de la Seine Rue grenegaud.

du Roy

Dans le *Dossier bleu 98*, l'alliance avec les Bournonville est évoquée (succinctement[33]) mais Marie de Blaisel n'est pas citée[34] :

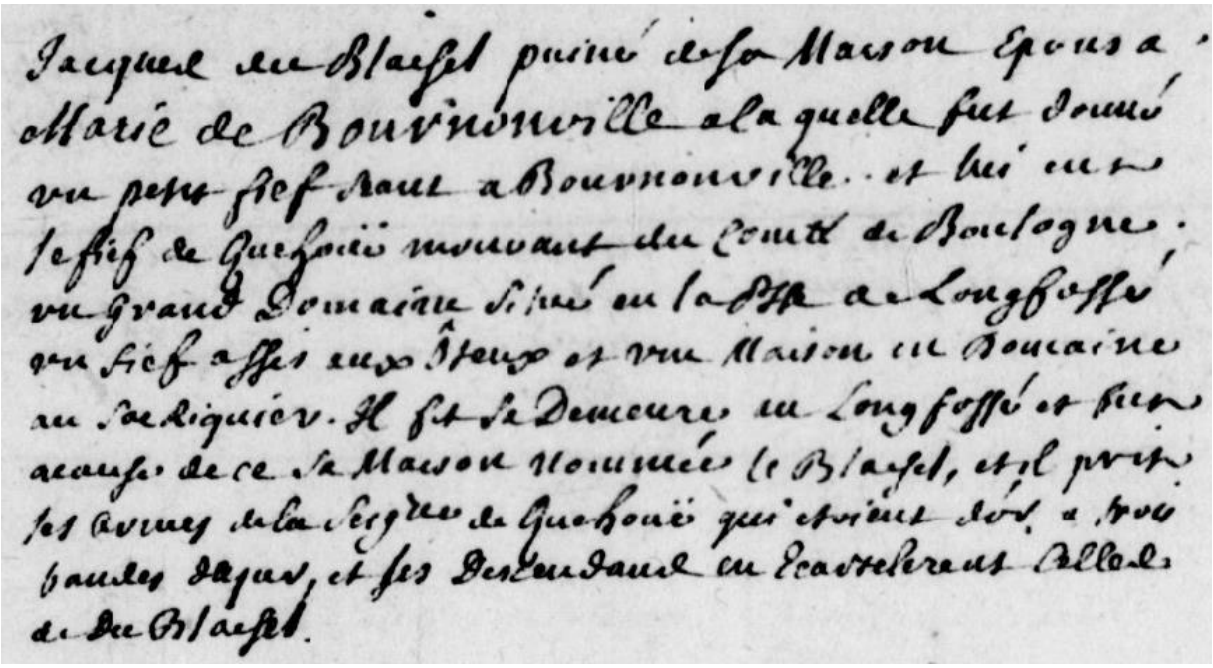
Jacques du Blaisel puiné de sa Maison Epousa
Marie de Bournonville ala quelle fut donné
vn petit fief nommé a Bournonville. et lui en
le fief de Quehoüe mouvant du Comté de Boulogne.
vn grand Domaine situé en la Ville de Longfossé
vn fief assis en Steux et vne Maison en Boucaine
en Picardie. Il fit sa Demeure en Longfossé et prin
ceanse de ce sa Maison nommée le Blaisel, et il prit
les armes de la Seigrie de Quehoüe qui estoient d'or a trois
bandes d'azur, et ses Descendans en Escartelerent celles
de du Blaisel.

Le *Carré d'Hozier 96* est (très légèrement) plus dissert[35] :

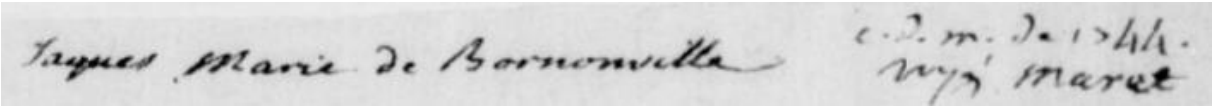
Jaques Marie de Bournonville c. d. m. de 1444.
voyez Maret

On en déduit que le contrat de mariage pourrait être de 1444 mais la source "*voyez Maret*" est assez obscure[36]. Leur fille Marie de Blaisel n'est toujours pas citée. Un accord du 11 septembre 1482, copié d'après un "*original en parchemin*" entre les trois fils Antoine, Robert et Colinet justifie de l'alliance de leurs parents[37]. L'objet de ce document porte sur "*le don du residu des biens delaissiés par le*

---

[33] Les parents de Marie de Bournonville ne sont pas mentionnés.

[34] *Dossier bleu 98*, f° 1. On retrouve le couple Blaisel – Bournonville sans plus de précision f° 8.

[35] *Carré d'Hozier 96*, f° 253

[36] Le *Nouveau d'Hozier 45*, f° 110 propose une date plus tardive (et peut-être plus conforme à la chronologie) : "*Jacques du Blaisel, ch[evalie]r, seig[neu]r du Blaisel et de Quehoven, epousa en 1452 Marie de Bournonville fille d'Ambroise, sire de Bournonville*" mais le prénom *Ambroise* est assez curieux.

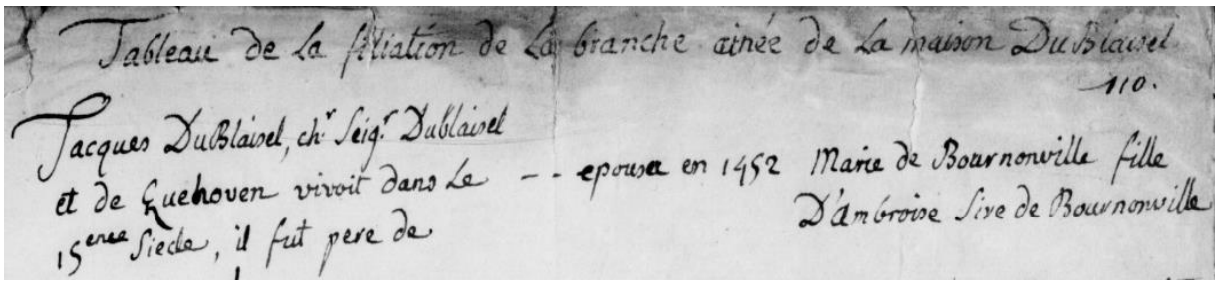
Tableau de la filiation de la branche aînée de la maison Du Blaisel
110.
Jacques Du Blaisel, ch.r Seig.r Du Blaisel et de Quehoven vivoit dans le 15ème Siecle, il fut pere de
-- epousa en 1452 Marie de Bournonville fille d'Ambroise Sire de Bournonville

[37] *Carré d'Hozier 96*, f° 256-7

trespas de deffunct Jacques du Blaisel leur père [… et] a cause du testament de Damoiselle Marie de Bournoville sa femme mere desdits comparans"[38].

Le *Cabinet d'Hozier 46* ne mentionne aucune information complémentaire[39] … et ne cite toujours pas Marie de Blaisel :

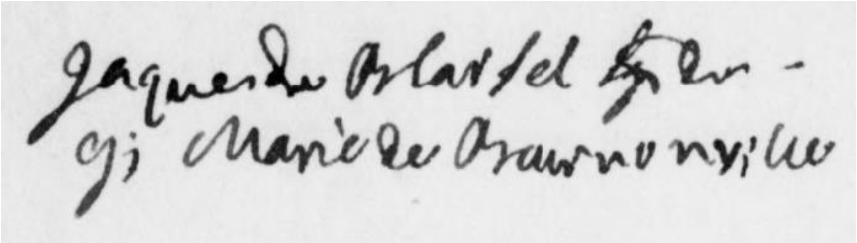

Un peu plus loin[40], "*la genealogie des du Blaisel*" est détaillée :

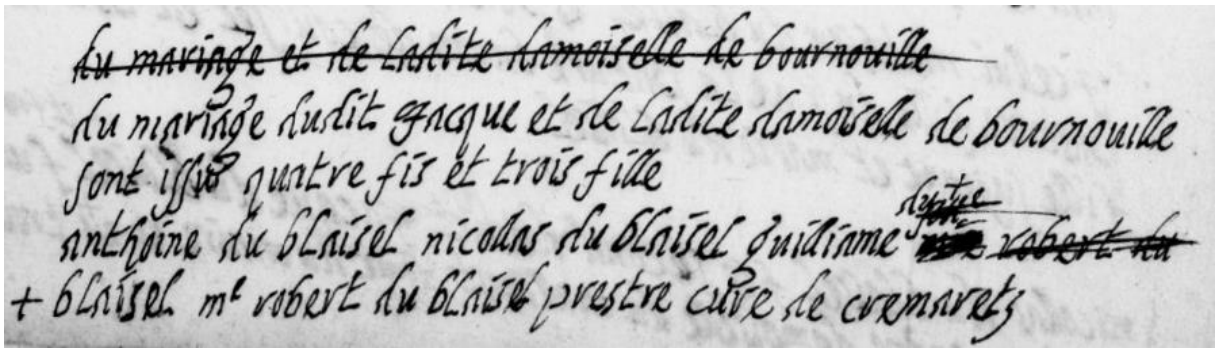

[38] *Ibid.*, f° 256
[39] *Cabinet d'Hozier 46*, f° 1v
[40] *Ibid.*, f° 10

… mais sans précision quant à l'identité ou aux alliances contractées par les filles de Jacques. Au contraire, la filiation est largement détaillée[41] dans le *Chérin 27* et les pièces justificatives sont annexées[42] :

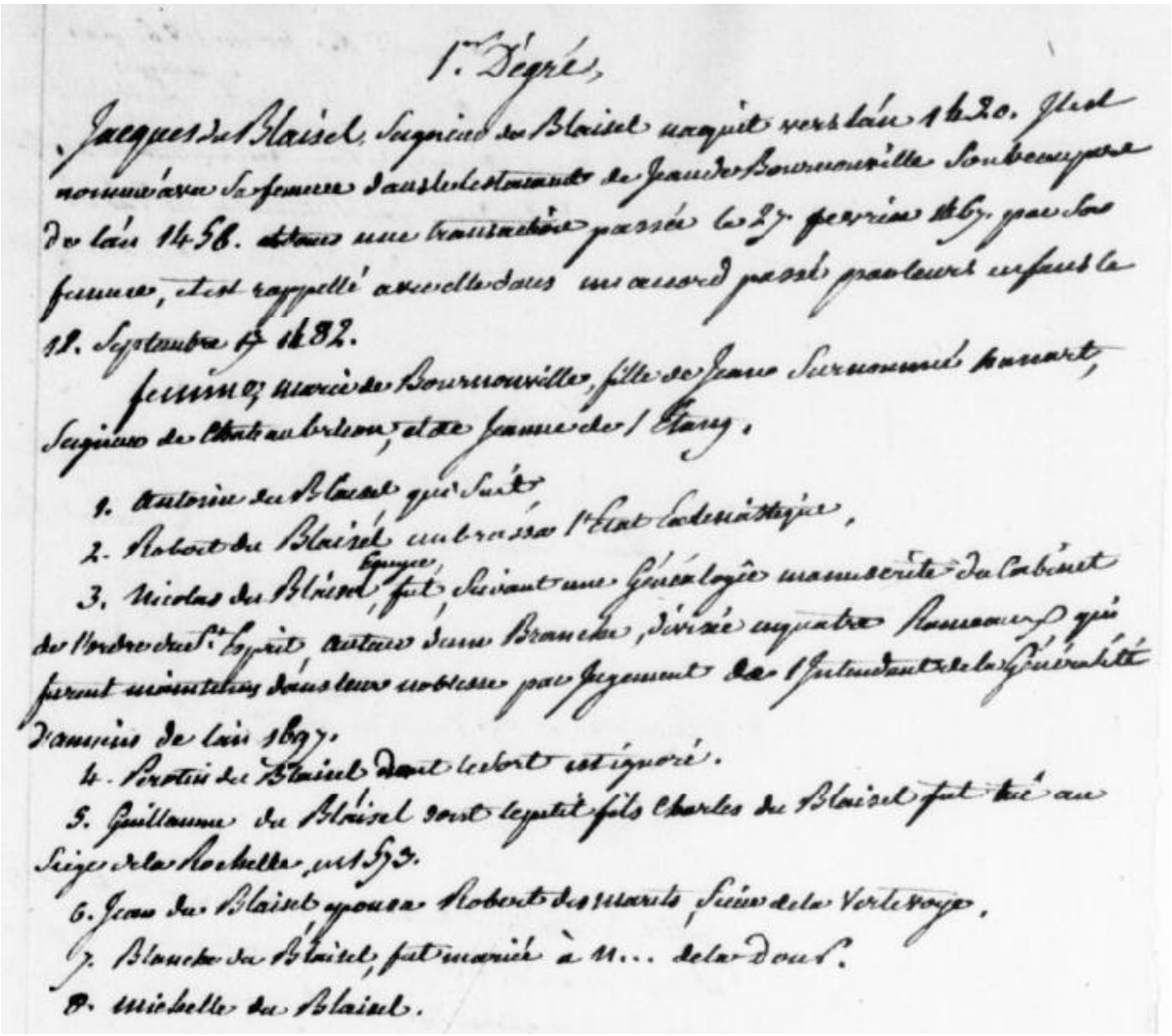

1er Degré,

Jacques du Blaisel, Seigneur du Blaisel acquit vers l'an 1420. Il est nommé avec sa femme dans le testament de Jean de Bournonville son beau père de l'an 1456. et dans une transaction passée le 27 février 1463. par sa femme, et est rappellé avec elle dans un accord passé par leurs enfants le 11. Septembre 1482.

femme, Marie de Bournonville, fille de Jean surnommé Bonart, Seigneur de Chateaubriant, et de Jeanne de l'Etang.

1. Antoine du Blaisel qui suit,
2. Robert du Blaisel embrassa l'Etat ecclésiastique,
3. Nicolas du Blaisel, Evêque, fut, suivant une Généalogie manuscrite du Cabinet de l'Ordre du St. Esprit, auteur d'une Branche, divisée en quatre Rameaux qui furent maintenus dans leur noblesse par Jugement de l'Intendant de la Généralité d'Amiens de l'an 1697.
4. Perrette du Blaisel dont le sort est ignoré.
5. Guillaume du Blaisel dont le petit fils Charles du Blaisel fut tué au Siège de la Rochelle, en 1573.
6. Jean du Blaisel épousa Robert des Marais, Sieur de la Vertevoye.
7. Blanche du Blaisel, fut mariée à M... de la Douve.
8. Michelle du Blaisel.

Si le lien avec les Bournonville est devenu très explicite avec la mention des parents de Marie de Bournonville. Cependant, Marie du Blaisel n'apparaît toujours pas. Comme dans le *Carré d'Hozier 96*, f° 256-7, l'accord du 11 septembre 1482 est transcrit :

[41] *Chérin 27*, f° 2v

[42] De nombreux titres sont également détaillés dans le *Nouveau d'Hozier 45*. En particulier, au f° 33 le rappel des origines des Blaisel et leur lien avec les Bournonville d'après les travaux du père Anselme. Ainsi, non seulement ce lien fait consensus mais il est clairement établi avec des pièces d'archives bien connues et parfaitement documentées.

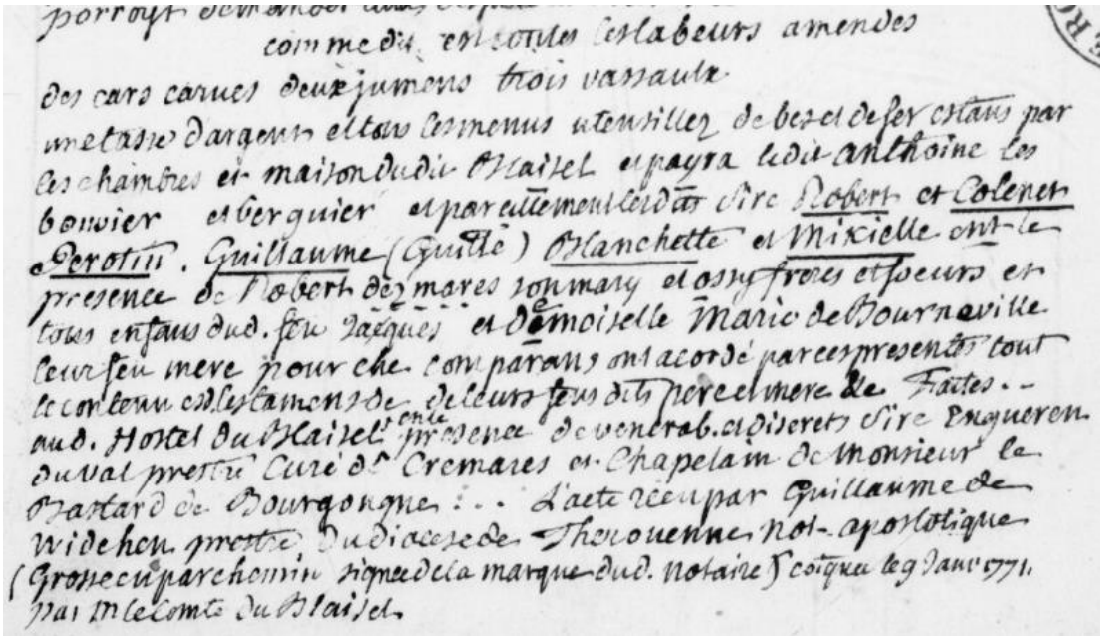

On constate que les enfants de Jacques sont cités à partir de ce titre sauf Nicolas qui est ajouté en "*suivant une généalogie manuscrite du cabinet de l'ordre du St-Esprit*". Par conséquent, alors que le *Cabinet d'Hozier 46* ne proposait que "*quatre fis et trois fille*", *Chérin 27* dénombre six fils et deux filles, en soulignant que l'accord de 1482 n'est pas nécessairement exhaustif quant aux enfants existants : la fille en écart peut fort bien être Marie du Blaisel.

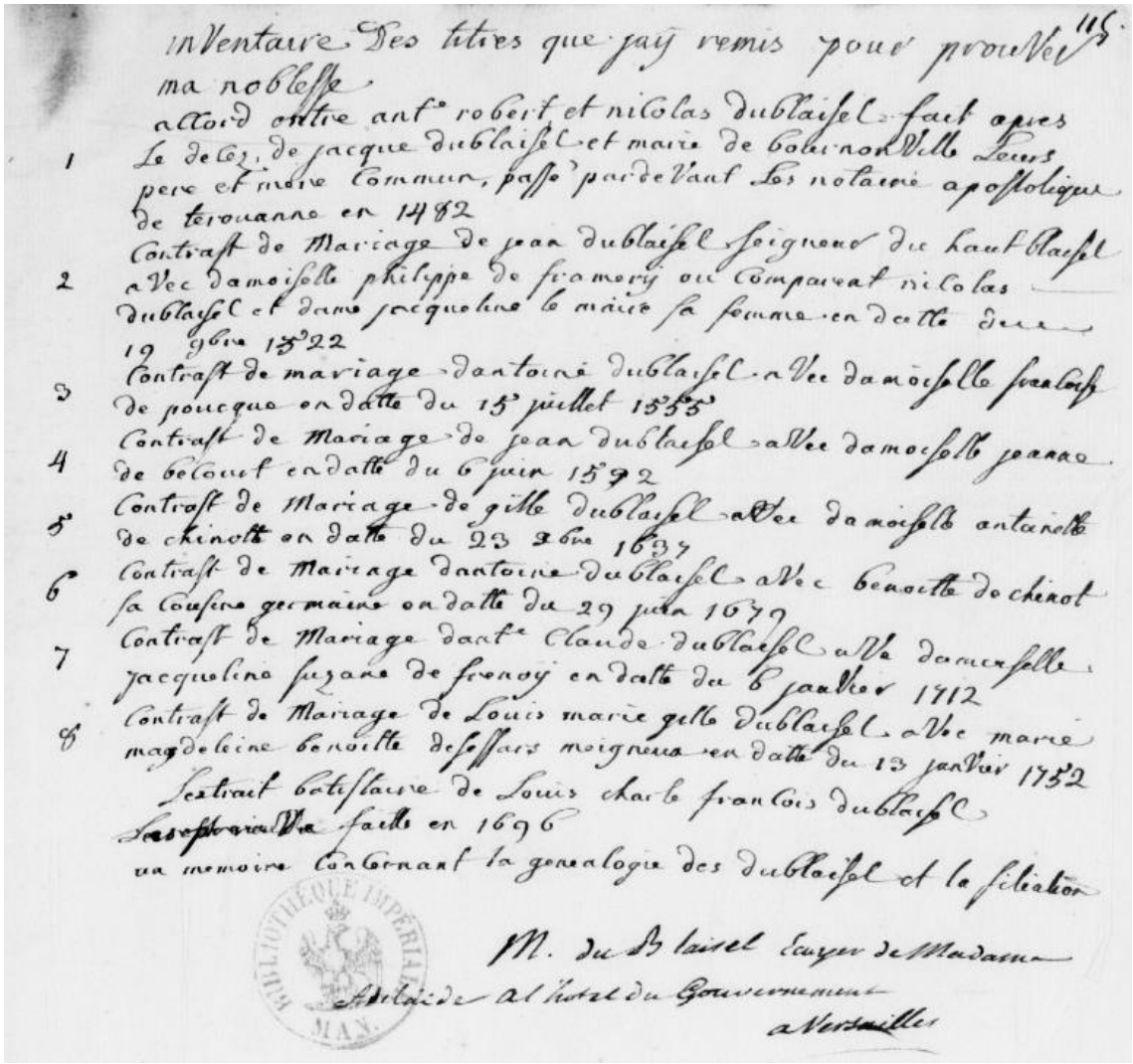

Le *Nouveau d'Hozier 45* montre que ce texte est une pièce essentielle du dossier des preuves apportées pour montrer dans les carrosses du roi (*cf.* p. précédente[43]). Il n'est cependant pas le seul témoignage original reliant les Bournonville et les Blaisel. En effet, quelques pages plus tôt (f° 101v), la parenté de Marie de Bournonville est actée sur le pied d'une "*transaction du 25 février 1467 […] faite entre Pierre de Bournonville, seigneur de Mourrier, fils aisné de deffunct Hanard de Bournonville, & de Demoiselle Jehenne de l'Estang, d'une part ; & Jacques* le Canu*, sieur de Blainsel, mary & bail de Demoiselle Marie de Bournonville, fille desdictz deffunctz & sœur audit Pierre, d'autre part*". En outre, Jenne de l'Estang, alors veuve, fait son testament le 14 octobre 1466 où elle donne "*à Marie [de Bournonville], sa fille, sa meilleure robe, sa meilleure chainture, une tasse d'argent, & son hanap de madre couvert*" (f° 102). Sa petite-fille hérite également : "*à Mariette [de Blaisel], fille de ladite Marie [de Bournonville], sa meilleure cotte doublée, II escus, & XIIII aulnes de toille*". Cet extrait donne raison à Rosny et complète la liste des enfants de Jacques du Blaisel indiqué par le *Cabinet d'Hozier 46* & le *Chérin 27*.

Le jugement des généalogistes du Roi est éclairant quant au sérieux que l'on peut accorder à ces documents : "*Il regne entre ces pieces faites en divers temps et en divers lieux une parfaitte harmonie : elles sont conformes entre elles pour les principaux faits c'est-à-dire pour le berceau de la Maison, pour l'ordre des filiations des sujets et pour leurs possessions, leurs grades et leurs alliances*"[44]

Le tableau de l'église d'Affringues

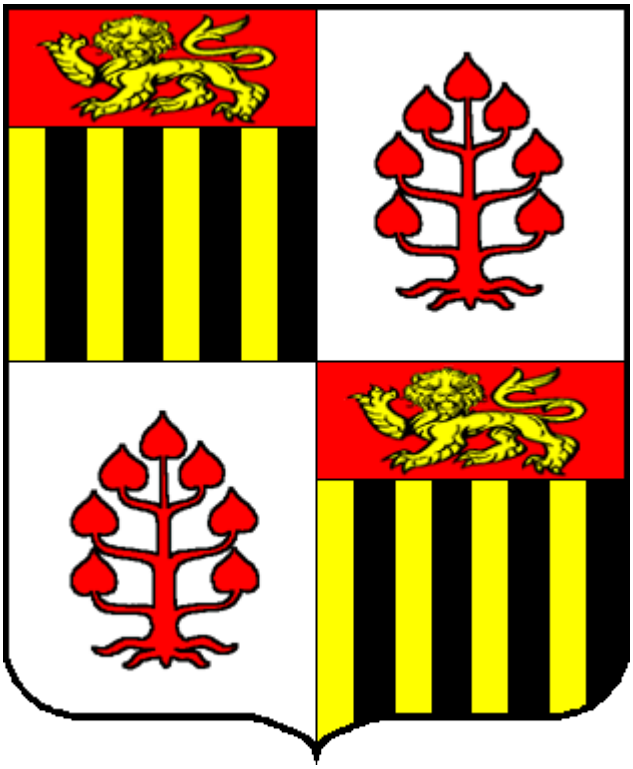

Ce tableau n'est connu que par une description réalisée par Rodière. Une fable, propagée sur le net (si propice à favoriser les légendes inventées par des auteurs fantasques et non vérifiées), évoque un "*tableau le représentant avec ses 3 épouses et ses 13 enfants dans l'église d'Affringues en 1893*"[45] mais cette allégation ne se retrouve pas dans les informations données par Rodière qui reprend un "*(Acte incomplet, sans préambule et sans date. — Un feuillet papier).*"[46] Le simple décompte des personnages permet de prouver que ce nombre d'enfants prétendument représentés est erroné :

[43] *Nouveau d'Hozier 45*, f° 115
[44] *Nouveau d'Hozier 45*, f° 69v
[45] https://www.gennpdc.net/lesforums/lofiversion/index.php?t2096.html
[46] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, p. 705. Le même document est repris dans l'*Epigraphie du département du Pas-de-Calais*, tome 5, 7ème fascicule, Pont-de-Briques, 1921, pp. 343-4.
Nous y ajoutons les dessins armoriaux tels que je les ai dessinés en décembre 2008.

Description d'un tableau funéraire de Louis Marcotte, en l'église de Haffringues.

"Nous at esté monstré une table d'hostel, en laquelle est dépainct l'image de la Résurrection de Nostre Seigneur, au pied de laquelle se voit escry ce qui s'enssuit :

Icy est Loys Marcotte, escuier, sr de Lanoy, capitaine et lieutenant de la ville et chasteau de Tournehem, et ses trois fèmes, asscavoir damoiselle Peronne Le Verdt, Izabeau Le Vasseur, et Margueritte de Cocquet ; et aussy ses enffans qu'il at eut de sa première et seconde fème. Lequel trepassa l'an M. D. IIII^xx et (en blanc).

Et plus bas : Pries Dieu pour leurs ames.

Au fœulliet droict de lad^e table se voit despaint ung personnage en robe courte avecq l'espée argentée, avecq pulpitre, à costé duquel se voit ung escu escartelé, le premier et dernier 4 pals contrepa[l]s d'or et sable de huict pieces, au chef de gœulle au léopart d'or ; les aultres d'argent au créquier de gœulle, avecq les représentations de quattre filz masles derière luy, le premier desquelz se voit avecq le gorgerin enrichy de clous en brodure d'or, led. personnage présenté par l'image de St Loys. A l'autre fœulliet se voient trois dam^lles en mesme reng au devant d'ung seul pilpitre, avecq chaperons de velour et accoustremens de dam^lles, la première suivie de deulx filles accoustrées aussy en dam^lles ; au devant duquel pilpitre et de la première desd. dam^lles se voit ung escu en lozenge, la première partie armoié des armes cy-dessus, la seconde escartelé : le premier et dernier [...][47] à la croix ancré d'or, les aultres aussy escartelet, le premier et dernier d'argent à l'aigle de gœul, les aultres d'argent à la face de gœulle, trois ermines en chef et III en poincte. Le second escu aussy en lozenge, mi-partie des armes premièrement descriptes, l'autre partie d'argent au sautoir de gœulle chergé de cincq lozenges d'or, dont la Ve est couverte du canton d'argent à l'aigle d'azur menbré de gœulle.

1 [Louis Marcotte]

4 [fils]

3 [épouses]

2 [filles]

Le IIIe escu aussy en lozenge, partie de samblables armes que dessus, l'autré partie d'azur, deulx cocqz d'argent menbrés de gœulle, au canton d'or freté de gœulle.

Au derière desd. personnage se voit l'image de St Piere, et au derière dud. tableau se voient encoires les ferailles quy ont servy à le tenir attaché au lieu où vraysamblablement il at esté attaché, et que Guillaume Le Devin, oy à la requeste du deflendeur, nous at affermé estre le mesme tableau qu'il a veu à cœur de l'église de Hafringues, mentionné par sa déposition."

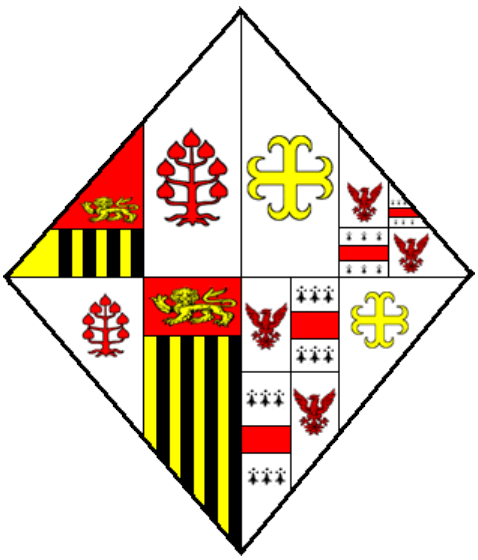

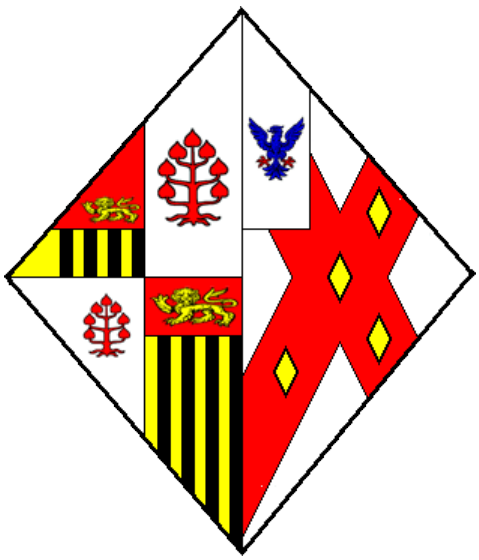

[47] La couleur du champ est manquante.

Le bilan de cette addition donne 10 personnages (1 + 4 + 3 + 2) représentés, dont 6 enfants (4 + 2). Il n'est indiqué nulle part "*13 enfants*"[48] et l'habitude de se faire représenter avec une partie de ses enfants n'existe pas. Ainsi, on connait l'exemple des 4 versions successives de *La famille impériale d'Autriche* par van Meytens :

Martin van Meytens, *La famille impériale d'Autriche*, Hofburg (Innsbruck), 1752

François 1er, Marie-Anne (1738-1789), Marie-Christine (1742-1798), Marie-Josèphe (1751-1767), Marie-Amélie (1746-1804), Jeanne-Gabrielle (1750-1762), Joseph (1741-1790), Léopold (1747-1792), Marie-Elisabeth (1743-1808), Marie-Thérèse et Charles-Joseph (1745-1761).

Page suivante : au centre sont ajoutés Marie-Caroline (1752-1814) – reconnaissable à sa robe bleue – penchée sur le berceau de Ferdinand (1754-1806).

[48] On se demande d'ailleurs à quoi peut bien correspondre l'année 1893 précédemment évoquée qui n'est pas mentionnée par Roger Rodière.

Martin van Meytens, *La famille impériale d'Autriche*, Schönnbrunn (Vienne), 1754

Martin van Meytens, *La famille impériale d'Autriche*, Versailles, 1755

Page précédente : Marie-Antoinette (1755-1793) remplace Ferdinand dans le berceau. Celui-ci est déplacé sur un fauteuil d'enfant.

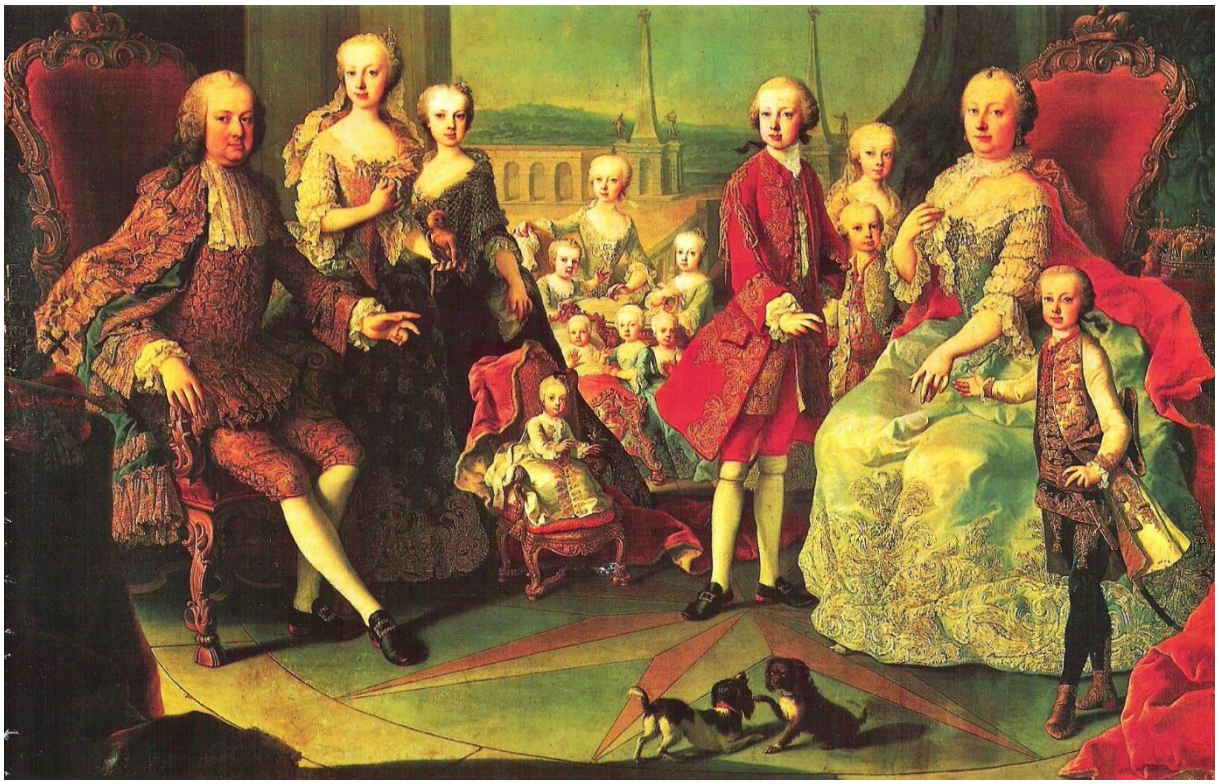

Martin van Meytens, *La famille impériale d'Autriche*, palais Pitti (Florence), 1756

Dernière modification du tableau : Maximilien (1756-1801) occupe le berceau, Marie-Antoinette se trouve à la gauche de Marie-Caroline.

Page suivante : l'ensemble de la famille impériale est réunie lors d'un concert à Vienne

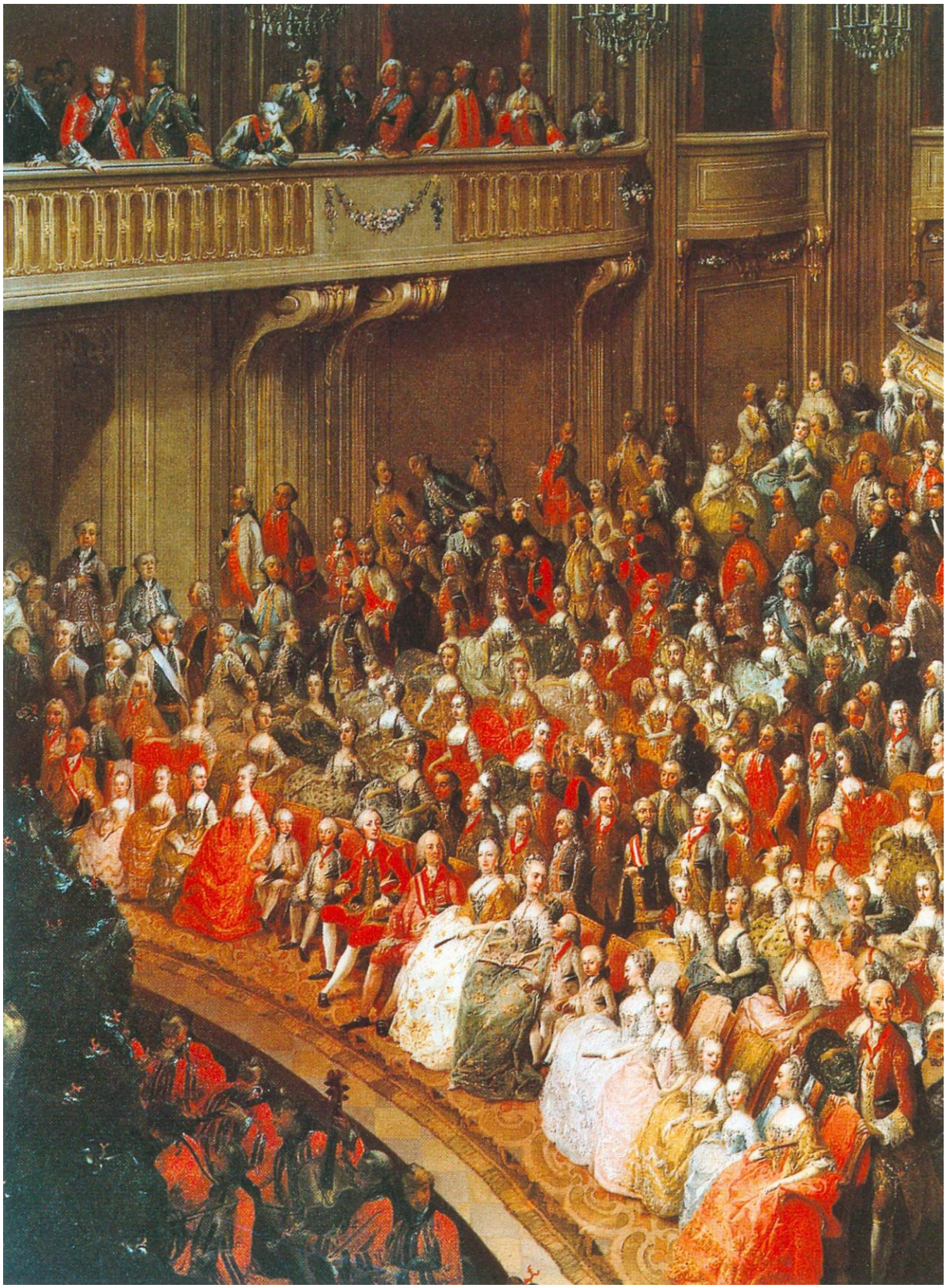

Martin van Meytens & Johann Franz Greippel, *Kaiserliche Familie und Wiener Hofgesellschaft bei der Serenade in den Redoutensälen der Wiener Hofburg*, 1763

Comme on peut le constater ici, l'usage n'est pas "d'oublier" des membres de la famille mais d'être au plus près de la réalité. Cette coutume va même beaucoup plus loin puisque même la mortalité infantile est prise en compte. On connait le portrait de Marie-Antoinette entourée de ses enfants où l'on remarque en particulier le berceau vide qui devait accueillir Sophie-Béatrice. Le souvenir de cette enfant est cependant vivace au travers de plusieurs esquisses réalisées par Vigée Le Brun :

Louise-Elisabeth Vigée Le Brun, *Marie-Antoinette de Lorraine-Habsbourg, reine de France et ses enfants*, Versailles, 1787

Même dans des familles plus modestes, les préoccupations sont exactement les mêmes : assimiler l'ensemble du foyer dans une même démarche visant à souligner l'union du cercle domestique et, dans le cadre d'une peinture religieuse, le placer sous la protection spirituelle du Saint représenté et du lieu d'exposition du tableau. Ainsi, les Friedrich, famille de maîtres verriers du Nord de la Bohême – soit au même niveau social et à la même période que les Marcotte – réalisent leur portrait de famille en 1696. La mortalité est soulignée selon deux modalités : les deux jeunes enfants morts avant cette commande sont représentés dans une tenue blanche très caractéristique[49], alors qu'une marque mortuaire est apposée *a posteriori* pour distinguer les défunts.[50]

Elias Hille, *Martin Friedrich* le Jeune *et sa famille*, ~ 1596

[49] Le blanc couleur de deuil à l'époque moderne s'observe très largement : *Cf.* page suivante : Anonyme, *Portrait de Marie Stuart en deuil blanc*, XVI° S (musée des Beaux-Arts de Blois).
[50] Walter Friedrich, *Die Wurzeln der nordböhmischen Glasindustrie und die Glasmacherfamilie Friedrich* (Les racines de l'industrie du verre de Bohême du Nord et de la famille des verriers Friedrich), p. 233, Fürth, 2005

Anonyme français, *Portrait de Marie Stuart en deuil blanc*, XVI° S
(musée des Beaux-Arts du château de Blois)

Ostraciser une partie des enfants n'aurait aucun sens puisque cela les exclurait du groupe familial dont ils sont viscéralement partie prenante. De plus, leur décès renforce le lien entre la sphère spirituelle et le clan dynastique. Dans cette société très religieuse, les ancêtres peuvent intercéder et protéger le lignage. Pourquoi une partie de la parentèle serait omise ? En effet, contrairement à notre vision actuelle, au XVI° siècle, le temps n'est pas linéaire et la chronologie

des aïeux se fond dans un espace indéterminé. Arlette Jouanna exprime cette contraction temporelle dans sa thèse de 1975[51] : "*Le sentiment que toutes les générations d'une lignée sont quasi contemporaines est peut-être parmi les plus difficiles à comprendre pour un homme d'aujourd'hui. Il suppose en effet une conception du temps tout à fait différente de la nôtre. […] C'était déjà une réalité quelque peu effacée lorsque Alexis de Tocqueville l'expliquait à ses contemporains, dans sa grande étude sur* La démocratie en Amérique *; il n'est pas inutile de citer ici le témoignage de ce fin connaisseur de la société d'Ancien Régime.* "Chez les peuples aristocratiques, les familles restent pendant des siècles dans le même état, et souvent dans le même lieu. Cela rend, pour ainsi dire, toutes les générations contemporaines. Un homme connaît presque toujours ses aïeux et les respecte ; il croit déjà apercevoir ses arrière petits fils, et il les aime. Il se fait volontiers des devoirs envers les uns et les autres, et il lui arrive fréquemment de sacrifier ses journées personnelles à des êtres qui ne sont plus ou qui ne sont pas encore."[52] *Cette fraternité entre les générations si bien décrite par Alexis de Tocqueville efface la distance créée entre elles par le temps. La littérature du XVI° siècle en offre de nombreux exemples.*"[53]

Par conséquent, on se demande à partir de quelles informations (vérifiables) on pourrait prétendre qu'une partie des enfants de Louis Marcotte serait négligé dans le tableau de l'église d'Affringues. C'est non seulement contraire à la description qu'en a fait Roger Rodière mais également aux conceptions de l'époque. Les six enfants de Louis Marcotte sont parfaitement documentés : il est vain de vouloir en trouver d'autres.

Le statut social des Marcotte

Les Marcotte n'intègrent la noblesse qu'au XVI° siècle suite à la carrière de Louis dans les armes et aux alliances contractées ; précédemment ils sont bourgeois et l'alliance Parenty vient à l'appui de cette réalité : Robert, probable frère de Jeanne, est "*marchand, bourgeois et échevin de Boulogne*"[54].

De toute évidence, les Marcotte se situent entre deux eaux comme tant d'autres familles : les frontières sociales sont poreuses et il est vain de séparer totalement la noblesse de la bourgeoisie[55]. Les exemples sont nombreux où la possession d'un fief et "vivre noblement" pendant

---

[51] Arlette Jouanna, *L'idée de race en France au XVI° siècle et au début du XVII° siècle*, Lille, 1975

[52] Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 2e partie, ch. 2 "*De l'individualisme dans les pays démocratiques*", Paris, 1868, p. 163

[53] Arlette Jouanna, *Op. cit.*, pp. 493-5

[54] Pierre Daudruy, *Familles anciennes du Boulonnais*, tome 2, Dunkerque, 1983, article *de Parenty (1449-1978)*

[55] Contrairement à une vision développée par l'histoire marxiste : on connait l'opinion très tranchée d'Alain Derville dès son *Avant-propos* : "*Il fallait en appeler à Raymond Aron quand on employait les mots de classes sociales et de lutte des classes, qui vous faisaient taxer de communisme ; ce terrorisme est mort.*" Cette vision est ensuite déclinée respectivement pp. 261 "*Les classes sociales – Au XIII° siècle on opposait les riches aux pauvres, les gros aux menus, les grands aux petits, les bonnes gens aux gens des métiers.*" & 293 : "*La lutte des classes – Quoi qu'en dise une certaine école, il y eut des classes au XIII° siècle, et même avant, et des luttes de classes, sourdes ou violentes.*" Alain Derville, *Saint-Omer des origines au début du 14e siècle*, PUL, Villeneuve d'Ascq, 1995

quelques décennies permet d'intégrer le second ordre comme nous l'indiquions précédemment au sujet des van Pradelles[56]. Les Parenty sont dans le même cas étant possesseur de quelques "*seigneurie amazée*", petits fiefs ou arrière-fief tout en étant bourgeois et "*argentier de la ville*"[57]. Les alliances sont également partagées entre écuyers et marchands[58].

En outre, si leur statut est important, il convient cependant de ne pas le surestimer de façon déraisonnable. De même, la richesse n'est en rien un facteur lié à cette condition sociale. On le constate avec les deux Jacques Marcotte, curé de Quelmes et de Tilques :

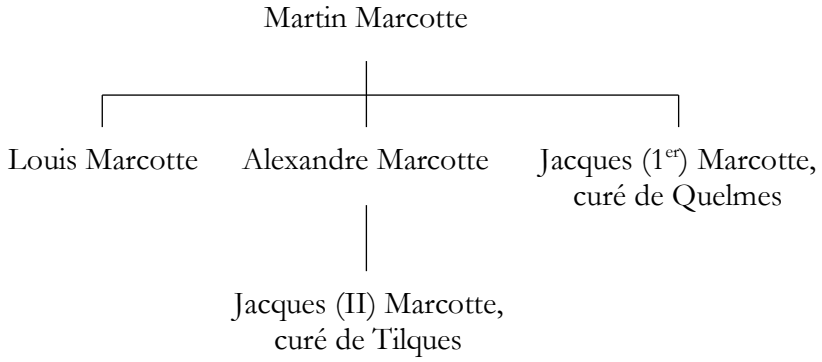

Jacques (1er) Marcotte, curé de Quelmes
Contrat de mariage du 24 octobre 1573 (Gros des notaires de Saint Omer) *entre Lois Marcotte, demeurant à Haffrenghes de présent estant dev de St Omer, assisté de Sire* ***Jacques Marcotte prêtre curé de Quelmes*** *son frère, Me Jehan Le Verd prêtre chanoine de St Omer son bel oncle et Rollandt Marcotte* *et Ysabeau Le Vasseur, fille de feu Me Jehan Le Vasseur escuier Sr de Huppy et de Dale Loise de Renty ses père et mère, assistée de Madame de La Motte sa maistresse et Marie Le Vasseur veuve d'Adrien Thomas sa tante*

Quelques années plus tôt, Le Goff avait ouvert la voie : "*Marchands et classes populaires urbaines – En bien des villes toutefois les marchands étaient resté du "peuple". Mais ce serait se tromper que de croire celui-ci constitué en une seule classe. Les riches marchands et banquiers y forment une catégorie à part, longtemps dominante.*" Jacques Le Goff, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, PUF, Paris, 2017

Pour confortable qu'elle soit, cette catégorisation étanche ne peut intégrer la multitude infinie des cas intermédiaires tant sur le plan de l'importance du patrimoine que des situations sociales évolutives. Le cas des Marcotte – comme tant d'autres – démontre que ces fameuses "*classes sociales*" n'ont aucune existence. Concept anachronique qui ne doit pas être confondu avec les statuts juridiques médiévaux.

[56] Thomas Delvaux, *Un diariste au temps des Gueux – Le lignage de Nicolas van Pradeels*, Arras, 2016, pp. 195-8

[57] Pierre Daudruy, *Familles anciennes du Boulonnais*, tome 2, Dunkerque, 1983, article *de Parenty (1449-1978)*

[58] *Ibid.*

Jacques (II) Marcotte, curé de Tilques
Donation du 25 août 1609 (Gros des notaires de Saint Omer) *Bertin Marcotte, jeune homme à marier, âgé de 20 ans, natif de Quelmes, demeurantt à Bayngh en lez Seninghem (...) pour le bon amour et l'affection qu'il a et porte à Mre* ***Jacques Marcotte****, son frère, demt au dit Bayngh en (...) donne ... au dit Mre Jacques Marcotte, ce acceptant, tout le droit de succession ... échu par le trépas de Alexandre Marcotte, son père*
Bail n° 1 le 13 janvier 1651 (Gros des notaires de Saint Omer) *« au plus offrant » ; louage de tres apparten à l'église de Tilques et à la table des pauvres d'icelle ; en la pnce des bailly et hoes de la dite Srie, et Mre* ***Jacques Marcotte pbre pasteur de Tilques*** *; à Jacques Tenar fils Anthoe, caution d'Anthoine Tenar sergeant du lieu ; à Jenne Arnould ; à Anthoe de Halline ; à Marie Loeulieur ; à Jehan Colman de Tilques, caon Fhois Colman ; à Simon Obert ; à Jacques Tenar fils Marand ; à Guillaume Dhalline, caution de Marie Loeulleur ; à Florent Colier, caution de Pierre Bruchet ; à Clément Bollart, caution d'Anthoe Hallinnes ; à Pierre Bruchet, caution de Florent Colier ; (barré : à Oudart Castier) à Mre Jacques Marcotte doien de Tilques, pour Oudart Castier ; à Clément Bollart ; à Jacques Halline, caution d'Anthoe Halline ; à Mathieu Pacoult pour Jehan Pacoult son frére ; à Robert Vivier, caution de Fhois Colman ; à Fhois Colman de Tilques ; à Jacques Domin ; à Phles Tenar.*

Les recensements sont rares mais suffisent pour obtenir une idée globale de la population de ces deux villages[59] :

	1469	**Estimation ~1600**	**1678**	**1698**	**1698/9**
Quelmes[60]	50 feux	**~250 habitants**	24 hommes	111 habitants	19 feux
Tilques[61]	10 feux	**~200 habitants**		330 habitants	40 feux

Ces informations permettent d'appréhender l'importance de ces communautés : ces deux Jacques Marcotte règnent sur les âmes de quelques dizaines de familles ; ce qui peut sembler modeste au regard de la puissance patrimoniale accumulée par Louis Marcotte "*écuyer, s[ei]g[neu]r de Lannoy, puis*

[59] Les ratios exprimés par les années 1698/9 sont importants (8,25 personnes / feu) au lieu de 5 selon les études traditionnelles.
[60] Ghislaine Bellart, Pierre Bougard & Catherine Rollet, *Paroisses et communes de France – Pas-de-Calais*, Lille, 1975, p. 1084
[61] *Ibid.*, p. 1277

de Samette et La Viéville en 1590, capitaine et lieutenant général de Tournehem"[62] mais ces cures doivent suffire à assurer leur état, garantie par la solidarité éventuelle du chef de famille.

Le père d'Anselme Marcotte

Les Marcotte ne sont donc pas exclusivement cloisonnées dans la sphère noble : loin de là, comme nous venons de le démontrer, des marchands et bourgeois gravitent dans leur orbite et plusieurs des membres de cette famille ont incontestablement des conditions plus modestes : le partage n° 6 daté du 1er avril 1639 (Gros des notaires de Saint-Omer) indique d'ailleurs une rente due par "*Robert MARCOTTE labourier à Bainghem lez Seninghem, fils et her d'Alexandre et Marie LEVERT ses pére et mére*", donc frère du curé de Tilques et neveu de Louis Marcotte. Ce constat laisse une impression étrange à la lecture des pages de Rodière : les seules mentions retenues ne concernent que la partie noble (ou supposée telle) de la famille Marcotte en s'abstenant d'évoquer les autres pièces relatives à une population plus modeste. Copies de faux documents, "oublis" de personnages non-nobles, Rodière est ici bien complaisant … ce qui est évidemment dommageable et préjudiciable à son travail. L'abandon (délibéré ?) d'une partie de la famille masque une partie de la descendance que l'on retrouve pourtant dans le Gros des notaires de Saint-Omer. Ainsi, plusieurs individus mentionnés dans des contrats de mariage du début du XVII° siècle pourraient faire partie de ces lacunes :

Contrat de mariage n° 51 du 30 avril 1622 (Gros des notaires de Saint Omer) *- Marcotte Anthoine j.f. à marier de Anselme Marcotte machon demt à Quelmes et Jenne Le Roulx sa femme;* *- Stienhaure Catherine fille à marier de Jacques Stienhaure, charpentier demt à Zudausques et de Anne Dausque sa femme.*
Contrat de mariage n° 91 du 01 juillet 1621 (Gros des notaires de Saint-Omer) : *- Marcotte Jacques j. h. à marier, ass. de Ansel Marcotte et Jenne Le Roulx sa femme ses père et mère, Jehan Marcotte son fr. ;* *- Liénart Marie veuve de Guillaume de Racquinghem, ass. de Nicolas Liénart et Jenne de Beaurains ses père et mère, Philippe Trupin son fr. utérin, Josse Boudart son b. fr. et Robert Liénart son fr.*
Contrat de mariage n° 50 du 25 mai 1624 (Gros des notaires de Saint-Omer) : *- de Lattre Anthoine j.h. à marier, ass. de Pierre de Lattre et Jossine de Querquant ses père et mère;*

[62] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, p. 730

- Marcotte Marie j.f. à marier, ass. de Ansel Marcotte et Jenne Le Roulx ses père et mère tous demt au village de Quelmes.

En effet, ces enfants d'Anselme Marcotte sont probablement nés à l'extrême fin du XVI° siècle et donc leur père vers 1570. Les Marcotte sont certes nombreux mais le critère chronologique réduit drastiquement les possibilités. De plus, comme dit *supra*, Jacques (1er) Marcotte est curé de Quelmes. Par conséquent, cette profession souligne un lien direct avec ce village et entre en résonance avec "*Anselme Marcotte machon demt à Quelmes*" et articule plusieurs faits concordants :

- A la fin du XVI° siècle, Jacques (1er) Marcotte, frère de Louis & Alexandre, s'installe à Quelmes en occupant la cure du village. Il est notamment cité aux mariages de Louis de 1573 & 1579 ;
- Alexandre, né avant 1544, épouse Marie Le Verd probablement vers 1570 ;
- Outre son frère Jacques (1er), les enfants d'Alexandre ont des liens avérés avec Quelmes puisqu'une donation de 1609 précise : "*Bertin Marcotte, jeune homme à marier, âgé de 20 ans, natif de Quelmes*" ;
- Anselme naît vers 1570, lequel s'installa à Quelmes. A ce titre, il est cité au mariage de son fils en 1622 ;

La multiplication de ces paramètres confirme toute la négligence dont a fait preuve Roger Rodière en délaissant la descendance d'Alexandre. Manifestement, celle-ci émerge puis se développe à Quelmes, comme le prouve les actes du Gros des notaires de Saint-Omer. En conséquence, il est parfaitement concevable qu'Anselme soit fils d'Alexandre.

La filiation des Le Verd

La réputation de Roger Rodière est considérable – à juste titre d'ailleurs – ; cependant, nous ne pouvons que déplorer que ces quelques pages consacrées aux Marcotte ne soient pas à la hauteur de son aura. Que l'on en juge également par la mention : "*Louis Marcotte […] épousa 1° Péronne Le Verd, fille de Marant*"[63] Là encore, il est indispensable de vérifier ces informations tant que cela est possible. Le contrat de mariage d'Isabeau, leur fille, nous décrit la parentèle des époux : "*entre Jehan Dallongeville, jeune fils à marier, assisté de sire Jehan Dallongeville Prêtre propriétaire de l'église de Nielles, Eustache Dallongeville ses oncles, Gilles Becquet son cousin germain, d'une part ; et Isabeau Marcotte, fille de Loys Marcotte, jeune fille à marier, assistée dudit Loys son père, Péronne Le Verd sa mère, de Jehan Le Verd Prêtre chanoine de l'église Cathédrale de St-Omer son oncle, d'autre part.*"[64] Cet oncle est connu par une vente de 1569 :

[63] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, p. 730
[64] Contrat de mariage du 28.04.1570 – Gros des notaires de Saint-Omer

"*Martin Le Vert, demeurant au Val paroisse de Lumbres, étant présentement en cette ville et cité de Saint-Omer, veuf de Jehenne Wallericq, vend pour 215 Florins à Sire Jehen Le Vert, prêtre et chanoine de l'église Cathédrale de Saint-Omer, son fils.*"[65] et un transport de 1573 : "*Vénérable et Discrète Personne Monsr Me Jehan Le Verd, Prêtre chanoine de l'église Cathédrale de St-Omer, en cette ville et cité de Saint-Omer, transporte aux abbés de St-Bertin, une rente sur Martin Le Verd, père dudit Jehan.*"[66] Dans les deux cas, son père (et donc celui de sa sœur Péronne) est Martin Le Verd …et non *Marand* contrairement à ce qu'écrit Rodière.

Autre élément présenté par Rodière[67] :

> *B. – 1581, 3 février. – Saint-Omer.*
>
> *Vente par Nicolas Flameng et Jehenne Le Vert sa femme, dem[euran]t à Setques, à Loys Marcotte, escuier, cap[itai]ne de la chastellenie de Tournehen, moyennant 100 florins "procédantz de la succession dévolue et escheue à Thomas et Bertin Marcotte, enffans dud[it] Loys Marcotte, par le trespas de deffuncte dam[oisel]le Péronne Le Verdt leur mère" ; – de 3 mesures de terre et 18 verges ½ de pré, à Lumbres et Haffrenghes, en plusieurs pièces ; échues à lad. Jehenne "par le trespas de Marant Le Vert son père."*
>
> *(G. de Le Haye et Anth. Daens, notaires à Saint-Omer. – Minute).*

Cependant, cet acte ne se retrouve pas parmi les 11 ventes de 1581, peut-être seulement en raison de l'injure du temps, mais le doute reste permis au regard des multiples négligences précédemment constatées. Ces informations demeurent donc invérifiables.

On pourrait plaider la bonne foi sur cette vente mais le doute est rarement en faveur de l'historien ... surtout quand les approximations et références litigieuses se multiplient. Ainsi, la première mention citée dans la "*première partie – Famille de Beaulincourt*" est tirée de "*Le Carpentier, Histoire de Cambrai et du Cambraisis*"[68] dont l'horrible réputation n'est plus à faire. De plus, la critique des documents présentés en annexe est largement superficielle : la pièce 285 n'est pas commentée[69] ce qui obligea ensuite à faire amende honorable au regard des incohérences criantes qui n'avaient pas été relevées : "*Adenda et errata […] Page 221, n° 285. – On nous a fait remarquer, avec raison, que Saxe de Beaulincourt, qui aurait vécu plus de cent ans avant Josse de Moerbecque, ne pouvait être son beau-frère. Sans prendre à notre charge les allégations de ce mémoire, nous ne pouvions passer sous silence ce document curieux,*

[65] Vente du 26.09.1569 – Gros des notaires de Saint-Omer
[66] Transport du 05.05.1573 – Gros des notaires de Saint-Omer
[67] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, pp. 683-4
[68] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 1, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome II, Lille, 1911, p. 1
[69] *Ibid.*, p. 221

intéressant et même sérieux dans la partie moderne. D'ailleurs la première pièce originale se rapportant certainement aux Beaulincourt dont nous nous occupons est citée n° 3 ; on y trouve Jehan Hardit, l'un des "quatre hommes" de Cambrai. Auparavant on ne peut donc accepter qu'avec réserve tout ce qui a été dit."[70].

Même la *description d'un tableau funéraire de Louis Marcotte, en l'église de Haffringues* est entachée d'une certaine opacité. Ce n'est pas seulement que cette représentation n'est pas connue directement, mais elle souffre d'une origine des plus aléatoires comme l'indique Rodière : "*Acte incomplet, sans préambule et sans date – Un feuillet papier*"[71]. Sa copie dans l'*Epigraphie du département du Pas-de-Calais* est très légèrement plus précise puisque ce document semble provenir du "*Chartrier de Beauvoir-Rivière ; preuves de noblesse des Marcotte de Samette*"[72] mais l'essentiel reste acquis : notre connaissance de ce titre est indirecte et il peut être altéré. La meilleure preuve que nous en ayons est précisément la description des armes de Péronne Le Verd : "*le premier et dernier […][73] à la croix ancré d'or, les aultres aussy escartelet, le premier et dernier d'argent à l'aigle de gœul, les aultres d'argent à la face de gœulle, trois ermines en chef et III en poincte.*" En effet, il est étrange de constater que cette famille bourgeoise possède des armes aussi complexes. Alors que nous connaissons très peu les ancêtres de Péronne Le Verd il est particulièrement suspect d'observer un blason connu exclusivement par ce texte. Hormis la dextre consacrée à Louis Marcotte, l'écartelé du côté sénestre laisse à penser que la croix ancrée serait le blason des Le Verd (ce qui n'est confirmé nulle part), l'aigle de gueules devrait logiquement correspondre aux armes des Wallericq (ce qui n'est pas documenté) et la fasce de gueules à la mère (inconnue) de Jehenne Wallericq. Une telle richesse est largement douteuse et est probablement à mettre en relation avec les rêves nobiliaires de François (de) Marcotte (*cf. infra*). Le niveau de corruption de ce document peut difficilement être estimé. Est-ce une invention totale ? Une simple addition visant à combler la partie vierge de l'écu ? Comme pour le portrait *de Chantilly*[74], il est possible que ce blason ait été complété *a posteriori* sous cette forme afin de faire prendre une apparence noble à la première femme de Louis Marcotte.

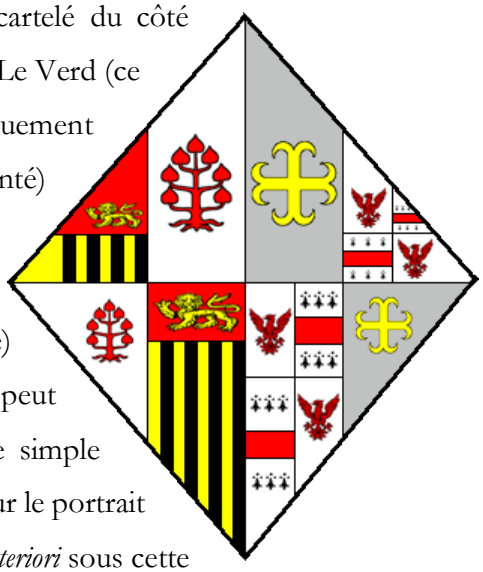

[70] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, pp. 1165-6
[71] *Id.*., p. 705
[72] *Epigraphie du département du Pas-de-Calais*, tome 5, 7ème fascicule, Pont-de-Briques, 1921, p. 344
[73] La couleur du champ est manquante. En décembre 2008, afin d'aider à l'illustration d'un article, j'ai dessiné les armes de Louis Marcotte & de ses épouses (sans avoir pu en être crédité comme c'est pourtant l'usage). Faute de renseignements dans la description de Rodière, j'ai laissé en blanc le champ ce qui ne signifie pas qu'il soit d'argent. D'ailleurs, cet enquerre est très peu probable. Afin de mieux marquer cette lacune, je propose désormais de la souligner par une grisaille, qui sort du domaine héraldique.
[74] Thomas Delvaux, *Le sang des Bournonville*, Arras, 2018, pp. 50-1

Les errements de Rodière : à la recherche du mythique "*combat de la Croix-Laurent*"

La page retraçant la "*Famille de Marcotte*"[75] des *Archives de la famille de Beaulincourt* est sans conteste particulièrement bâclée et tout généalogiste ne saurait s'en prévaloir en l'état sans courir le risque d'être largement conspué. La première génération et son "*contrat de mariage […] le 16 mars 1495*", la filiation fautive de Jacques Marcotte ou la confusion concernant les Le Verd (*cf. supra*) l'avait déjà bien malmené mais même les détails les plus insignifiants sont corrompus.

Ainsi, "*Martin Marcotte, écuyer, sgr de Lannoy, tué au combat de La Croix-Laurent en 1544 ou 1545*"[76] est un seigneur douteux comme il a déjà été dit *supra* à propos du faux contrat de 1495. Le "*combat de La Croix-Laurent en 1544 ou 1545*" est-il mieux documenté ? Cet épisode n'est mentionné qu'à la faveur d'une simple feuille de "*papier*"[77] "*sans date*"[78] relatant les "*Preuves de la noblesse des Marcotte*"[79] faites au profit de "*François de Marcotte, escuier, sieur de Lannoy, Samette, Acquembronne, Pontdardenne, La Viefville, […]*". On suppose que ce titre a été établi vers 1600 car les lettres de rémission de 1598[80] y sont mentionnées[81]. Outre un référencement des plus aléatoires, le passage justifiant les prétentions du "*deffendeur*" est suspect : la fable du contrat de mariage de 1495 n'est même pas citée … sans doute pour éviter d'avoir à produire une pièce imaginaire …Le flou est donc de mise : "*feu Jean de Marcotte, escuier, et dam^lle^ Margueritte de Lannoy sa compagne […] à laquelle alliance led. feu Jean est aussy parvenu, tant pour respect qu'il estoit gentilhomme et extraict de noble génération comme pour diversses aultres raisons.*" La fin de ce passage sonne d'ailleurs comme l'aveu de cette mythologie domestique car, au vu des multiples fautes généalogiques recensées, nous aimerions bien connaître ces "*diverses aultres raisons*" qui pourraient justifier ce prétendu mariage ou, à tout le moins, la transformation de la possession d'un simple "manoir amazé" (c'est-à-dire une ferme) en une prestigieuse "seigneurie de Lannoy". Rappelons que la noblesse des Marcotte est douteuse : c'est d'ailleurs pour cette raison que François Marcotte doit la démontrer vers 1600. Les pièces que nous avons déjà citées à propos du faux "*Baudouin Marcotte, sgr de Berthelot*" mais véritable "*Baudrain Marcotte, mayeur de Desvres*" soulignent cette très probable mutation.

---

[75] Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome III, Lille, 1912, p. 730
[76] *Ibid.*
[77] *Id.*., p. 710
[78] *Id.*., p. 705
[79] *Id.*.
[80] *Id.*., p. 700
[81] *Id.*., p. 709

Le fait d'armes essentiel des Marcotte est réalisé par Martin, réputé mort les armes à la main, image classique du mythe du guerrier fondateur de dynastie. Ses "*preuves*" tiennent en deux paragraphes faussement précis :

"*Lequel feu Martin, comme estant gentilhomme, il auroit esté admis et receu comme homme d'armes soubz la compagnie d'hommes d'armes du feu seig^r^ comte du Rœux, lors grand maistre de feu de très-haulte mémoire l'Empereur Charles Quint ; en laquelle compagnie, en lad^le^ qualité d'homme d'armes, il s'est comporté comme gentilhomme et soldat généreux.*

Et seroit iceluy Martin de Marcotte, escuier, estant chef de trois à quatre cens hommes, soubz le sieur de Curlu, décédé en certain rencontre contre les François lors ennemis, à la défaicte que l'on dict communément de le Croix-Laurent, sur la chaucée de Boulongne, entre Senlecq et les hayes de Beaumont, ce quy seroit advenu en l'an quarante quattre ou quarante cincq."

La simple identification des différents protagonistes cités montre la forgerie par l'accumulation de pièces mal assorties dont la logique ne saurait être conforme à une quelconque réalité :

- Le feu comte de Roeulx est Ferri de Croÿ, lequel est au service de l'Empereur Charles-Quint ;
- Le sieur de Curlu est Oudart de Renty, lequel sert sous les ordres de Montmorency, c'est-à-dire dans le clan français.

La suite – totalement farfelue – n'est plus que le révélateur de la fantaisie du scribe : comment un soldat français peut-il périr "*en certain rencontre contre les François lors ennemis*" ? Puisque, précisément, il est de la même faction. Ce passage n'est absolument pas logique en mélangeant allégrement les différentes troupes. La date choisie correspond au siège de Boulogne (19 juillet – 18 septembre 1544) et, si l'on pourrait supposer une simple escarmouche à Senlecques, nous ne pouvons que déplorer qu'il n'en ai fait mention que dans ce méchant texte rempli de fautes, d'erreurs et d'incohérences.

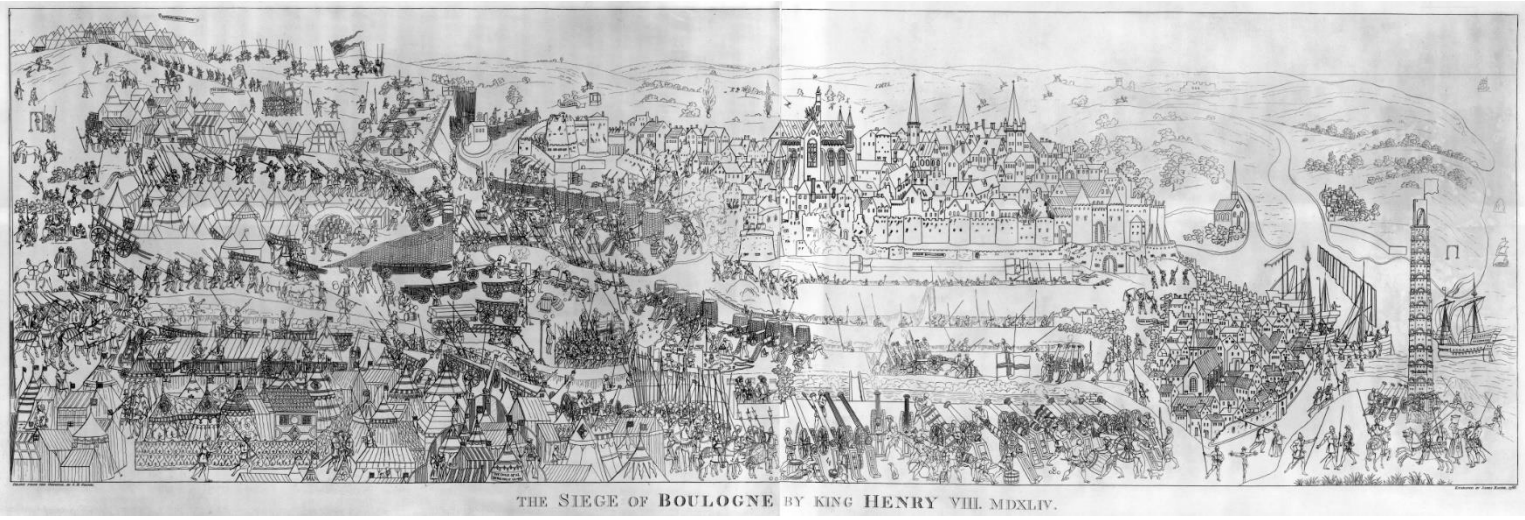

THE SIEGE OF BOULOGNE BY KING HENRY VIII. MDXLIV.

Faut-il d'autres exemples ? Même les mariages de Louis Marcotte sont mélangés. Ce texte est tellement bâclé que le "*deffendeur*" n'est même pas en mesure de présenter l'état-civil de son propre père ! "*Loys de Marcotte, escuier, s^r^ dudict Lannoy, capitain de Tournehem, lequel en son vivant at esté allié par mariage en premières nopces, aussy noblement, et en partie pour raison de sadite noblesse, et en secondes à dam^lle^ Isabelle Le Vasseur, fille de Jean Le Vasseur, escuier, s^r^ d'Upy, et en troiziesmes nopces à dam^lle^ Marguerite de Cocquet, fille de feu noble homme Eustace de Cocquet, en son vivant escuier, s^r^ de Malouwe.*"[82]. L'identité de la première épouse est opportunément omise puisque Péronne Le Verd, ne rentre pas dans ce cadre nobiliaire imposé. Quelques lignes plus loin, il n'est même plus fait mention cette alliance si fâcheuse : "*feu Loys de Marcotte, esc^r^, et de lad. dam^lle^ Isabeau Le Vasseur, sa femme en premières nopces*"[83]. Cette faute est d'ailleurs réitérée : "*dam^lle^ Isabeau LeVasseur, femme en premières nopces dud^t^ Loys de Marcotte, esc^r^, dont est issu led. François de Marcotte*" pour assurer l'objectif avoué "*avecq les filles desquelz, selon que at esté démonstré cy dessus, lesd. Jean, Martin, Loys et François de Marcotte, escuiers, ont respectivement contracté alliances matrimonialles, estoient tous nobles et extraicts et issuz de nobles parens et génération … en quoy est grandement confortée la noblesse dud. deffendeur …*"[84] La fraude est ici manifeste. L'analyse des détails montre qu'elle est grossière et mal conçue.

Timeo hominem unius libri (Je crains l'homme d'un seul livre)
saint Thomas d'Aquin

Les Marcotte sont une famille très importante de l'Audomarois. Il est vain d'en restreindre l'étude aux seules lignes écrites par Roger Rodière qui – nous l'avons démontré – s'y montre largement défaillant tant par la partialité nobiliaire (ou réputée telle) dont il fait preuve que par les erreurs manifestes dont il est victime. Comme nous l'avons indiqué précédemment[85], il est indispensable de confronter les sources pour être en mesure d'étayer ses conclusions par des documents vérifiables par tous. La rigueur historique est à ce prix.

---

[82] *Id.*., p. 707
[83] *Id.*., p. 708
[84] *Id.*., p. 710
[85] Thomas Delvaux, *De la généalogie de complaisance : l'ascendance de Jacquemine Piers*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 11, 2020, pp. 72-79

Bibliographie

- *Cabinet d'Hozier 46*
- *Carré d'Hozier 96*
- *Chérin 27*
- *Clairambault 935*
- *Dossier bleu 98*
- *Fonds du greffe du Gros de Saint-Omer 4E5 (1546-1798)*
- *Nouveau d'Hozier 45*
- *Terrier de la seigneurie de Questrèques* dans MS 164 Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer : *Recueil de pièces concernant l'histoire de Boulogne, de Calais et pays environnant*

- *Epigraphie du département du Pas-de-Calais*, tome 5, 7ème fascicule, Pont-de-Briques, 1921

- Ghislaine Bellart, Pierre Bougard & Catherine Rollet, *Paroisses et communes de France – Pas-de-Calais*, PUL, Lille, 1975
- François Bluche, *Les honneurs de la Cour*, ICC, Paris, 2000
- Guy Cabourdin & Georges Viard, *Lexique historique de la France d'Ancien Régime*, Paris, 2005
- Pierre Daudruy, *Familles anciennes du Boulonnais*, tome 2, Dunkerque, 1983
- Thomas Delvaux, *De la généalogie de complaisance : l'ascendance de Jacquemine Piers*, dans *L'Oreiller du Roy* – n° 11, 2020, pp. 72-79
- Thomas Delvaux, *Généalogies controversées de Charlemagne aux Croisades*, Arras, 2019
- Thomas Delvaux, *Le sang des Bournonville*, Arras, 2018
- Thomas Delvaux, *Un diariste au temps des Gueux – Le lignage de Nicolas van Pradeels*, Arras, 2016
- Alain Derville, *Le fonds des chirographes audomarois*, dans *Revue du Nord*, tome 43, n°169, Janvier-mars 1961, p. 133
- Alain Derville, *Saint-Omer des origines au début du 14e siècle*, PUL, Villeneuve d'Ascq, 1995
- Paul Fermon, *Les werps (chartes-parties) de la commune de Saint-Omer et l'appréhension de la propriété foncière dans l'espace urbain du XIII° au XV° siècle*, dans *Revue d'histoire de l'université de Sherbrooke*, 4-1, 2012

- Walter Friedrich, *Die Wurzeln der nordböhmischen Glasindustrie und die Glasmacherfamilie Friedrich* (Les racines de l'industrie du verre de Bohême du Nord et de la famille des verriers Friedrich), p. 233, Fürth, 2005
- Pierre de Guibours – *le père Anselme (de Sainte-Marie)*, *Histoire généalogique et chronologique de la Maison Royale de France, des pairs, grands officiers de la Couronne et de la Maison du roi, et des anciens barons du royaume*, tome V, Paris, 1730
- Daniel Haigneré & Arthur Rosny, *Recueil historique du Boulonnais*, tome 1, Boulogne-sur-Mer, 1897
- Alain Joblin, *Catholiques et Protestants Boulonnais (16ème – 17ème siècles)*, dans *Mémoires de la Société Académique du Boulonnais*, tome 15, Boulogne-sur-Mer, 1994
- Arlette Jouanna, *L'idée de race en France au XVI° siècle et au début du XVII° siècle*, Lille, 1975
- Jacques Le Goff, *Marchands et banquiers du Moyen Âge*, PUF, Paris, 2017
- Alain Lottin, *La Révolte des Gueux : en Flandre, Artois et Hainaut*, Villeneuve d'Ascq, 2016
- Alain Lottin & Solange Deyon, *Les casseurs de l'été 1566 – L'iconoclasme dans le Nord de la France*, Paris, 1981
- Michel Parenty & Henri Lorge, *Gentilshommes et Laboureurs du Boulonnais*, Arras, 1989
- Justin de Pas, *Notes pour servir à la Statistique Féodale dans l'étendue de l'ancien Bailliage et de l'Arrondissement actuel de Saint-Omer*, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXXIII, Saint-Omer, 1924
- Bernard Quilliet, *Guillaume le Taciturne*, Paris, 1994
- Ulysse Robert, *Répertoire alphabétique des séries généalogiques*, B-BLU, 1898
- Roger Rodière & Charles [Brunet] de La Charie, *Archives de la famille de Beaulincourt*, tome 1 & 2, dans *Annales de la Société d'études de la province de Cambrai*, tome II & III, Lille, 1911-2
- Bertrand Schnerb, *Enguerrand de Bournonville et les siens : un lignage noble du Boulonnais aux XIV° et XV° siècles*, Paris, 1997
- Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 2e partie, ch. 2 "*De l'individualisme dans les pays démocratiques*", Paris, 1868

La Maison d'Esen a-t-elle régné à Saint-Omer ?

par Thomas Delvaux

En 1976, Ernest Warlop clôture le tome 3 du *Flemish nobility* par un coup de tonnerre : les seigneurs de Menin sont à l'origine des châtelains de Saint-Omer, Bergues, Furnes & Dixmude[1]. La justification de ce tableau renvoie à une référence et une explication développée précédemment : "*About the old noble family of Menen from which four Flemish castellans were descended, see Lambert of Wattrelos, SS. XVI, pp. 511-512 and our Part I, pp. 127 sqq.*."[2]

La réalité est un peu plus complexe puisque Lambert de Wattrelos ne développe pas spécifiquement la filiation des Menin[3] mais la sienne propre (les Menin ne sont brièvement évoqués qu'à la faveur de sa grand-mère). De plus, l'explication du 1er tome renvoie également sur Lambert de Wattrelos ; par conséquent, ces deux références n'en sont qu'une seule qui laisse une place considérable à l'interprétation. Au demeurant, Ernest Warlop est conscient de cette faiblesse mais ses réserves sont généralement oubliées pour ne retenir que sa conclusion.

Châtelains de Bergues & de Saint-Omer

La première approche concerne les liens de parenté entre les châtelains de Bergues et de Saint-Omer mis en lumière à la faveur de l'assassinat de Charles *le Bon* décrit par Galbert de Bruges, et singulièrement la fuite de Gilbert 1er de Bergues à Saint-Omer : "*Castellan William I of Saint-Omer had a nepos Hugo who had a brother Gilbert. Castellan Gilbert I of Bergues too had a brother Hugo. The conformity of first names and the flight of Castellan Gilbert I to Saint-Omer leave little doubt. Gilbert I and Hugo of Bergues were the nepotes of William I of Saint-Omer.*"[4] Cependant, la définition du terme *nepos* est très floue et ne présume pas du lien exact entre ces deux personnages : "*When Gilbert is called the nepos of William I of Saint-Omer, this does not yet mean that the latter was his grandfather or uncle ; he may also have been his cousin. Since William I appears some thirty years, about one generation, before Gilbert, it seems plausible that he was his*

---

[1] Ernest Warlop, *The Flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1976, p. 981

[2] *Ibid.*, p. 982

[3] Le texte incriminé est extrêmement court : "*Prefatus namque Radulfus accepit coniugem de Menim supra Legiam nobilem nomine Resendem. Haec ab alto sanguine nobilium Flandrensium duxit originem. Ista siquidem undecim fratres habuit, et quatuor ex illis castellani temporibus Roberti comitis patris Balduini extitere.*" *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, tome XVI, *Annales cameracenses*, Hannovre, 1864, p. 512

En 1865, Alexandre Pruvost s'était contenté de le traduire : "*il trouva à Menin sur la Lys, une épouse noble et riche comme lui : Resende tirait son origine, dit Lambert, du sang élevé des nobles de la Flandre. Elle avait onze frères, et quatre d'entre eux eurent l'emploi de châtelain du temps du comte Robert de Jérusalem.*" Alexandre Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, Tourcoing, 1865, p. 82

Les mêmes informations se retrouvent dans Odile Barubé, *L'Abbaye du Mont-Saint-Eloi des origines au XIV° siècle*, Poitiers, 1977, pp.120-1 ; *idem* dans Alain Derville, *La société française au Moyen-Âge*, Villeneuve d'Ascq, 2000, p. 145. L'interprétation d'Ernest Warlop lui est donc propre.

[4] Ernest Warlop, *The Flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1976, p. 128

uncle. In that case, he must have been the brother or brother-in-law of Gilbert's father. At any rate, two brothers or brothers-in-law were castellans at Saint-Omer and Bergues, roughly during the reign of Count Robert II."

Joseph Depoin explique que : "*les termes* nepos, neptis *[…] ont une double valeur : d'une part "neveu et nièce", d'autre part "petit-fils et petite-fille". […] L'une et l'autre acceptation de* nepos *ont un point de contact qui les justifie. Le* nepos *est un très proche parent, mais pas immédiat : il est séparé par un degré intermédiaire, il est* intervallo proximus *de l'ascendant.*"[5] Notons à ce sujet que Warlop admet déjà une interprétation en supposant que Hugues, parent de Guillaume 1er de Saint-Omer, est le même que le frère de Gilbert 1er de Bergues. Résumons les liens entre ces trois personnages tels que Warlop le suppose :

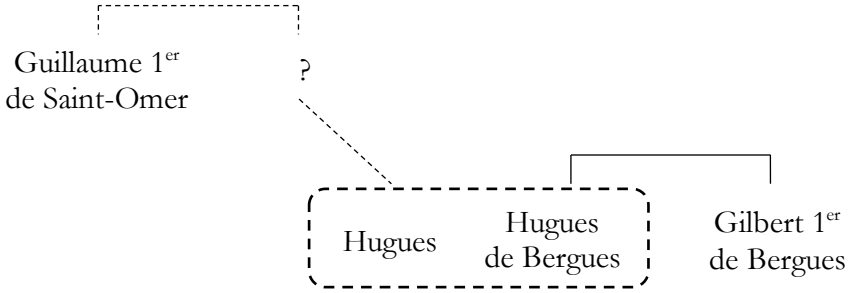

Plusieurs remarques peuvent être soulignées :

- En premier lieu, si l'on est globalement assuré de l'existence d'un lien de parenté entre Guillaume 1er & Gilbert 1er par l'épisode du meurtre de Charles *le Bon*, sa teneur exacte est inconnue. En particulier, rien n'indique qu'il passe précisément par ce(s) Hugues. D'ailleurs, Warlop propose lui-même un autre chemin par Aganitrude de Bruges : "*In 1127, Alard of Warneton was married to Aganitrude, niece of provost Bertulf and* castri quod dicitur Sancti Audomari quondam castellanam*, probably the widow of Castellan William I*"[6] ;

[5] Joseph Depoin, *Les relations de famille au Moyen-âge*, Pontoise, 1914, p. 40
[6] Ernest Warlop, *The Flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1976, p. 129

- Même en acceptant le premier point, Warlop précise qu'une génération les sépare ; évoquant, un oncle – éventuellement par alliance – ou un cousin. Pourquoi modifier ensuite cette donnée (*cf. infra*) ?
- Le dernier point est une question de logique (toujours en acceptant un seul et même Hugues) : si Guillaume 1er est *nepos* (oncle ou cousin) d'Hugues (de Bergues), il serait donc également *nepos* de Gilbert 1er (puisque Hugues est frère de Gilbert 1er). Sans lien véritablement explicite, cela suffit pour que Warlop rapproche ce fragment à l'identification de quatre frères de Résende de Menin, réputés châtelains : "*Ralph of Wattrelos was married to a noble lady of Menen on the Lys, called Resende, who* ab alto sanguine nobilium duxit originem. *Resende had eleven brothers, four of whom were said to be* castellani *during the reign of Count Robert II. At first sight the identification of these four castellans seems to be very difficult, but we have a safe starting-point with Saint-Omer and Bergues. It is proved that two brothers (or brothers-in-law) were castellans there during the reign of Robert II.*"[7] De possibles cousins, les Saint-Omer et Bergues deviennent assurément (beaux-)frères … au bénéfice de quelques indices mais sans véritable démonstration probante. Les pages consacrées aux châtelains de Bergues et de Saint-Omer développent cette hypothèse en morcelant la filiation des Saint-Omer :

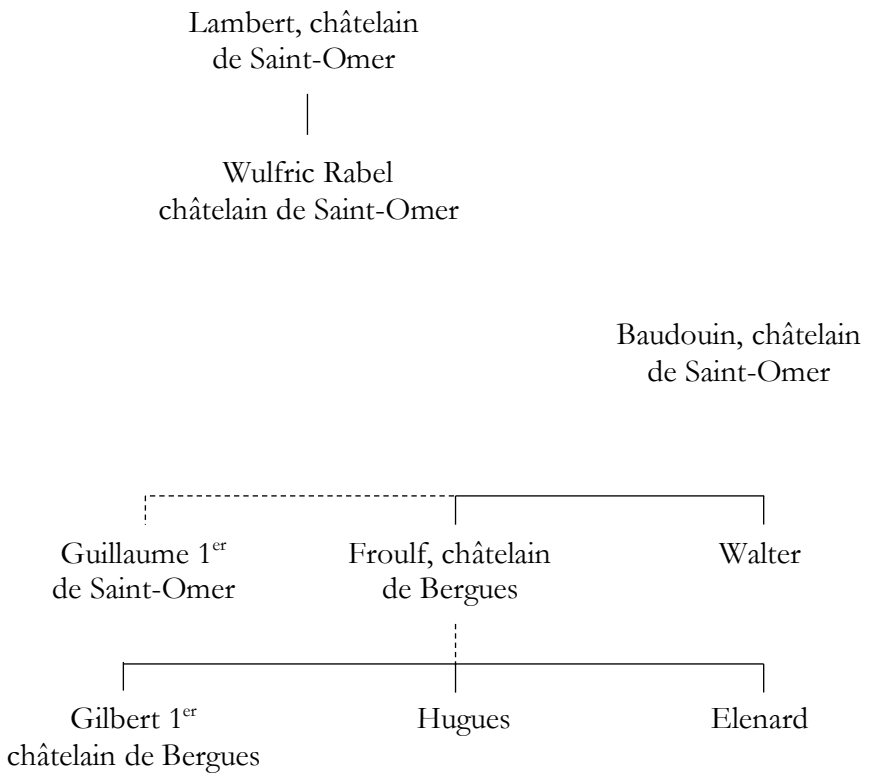

[7] *Ibid.*

On notera au passage l'isolement – à tort – de Baudouin alors que les générations de *praetor urbanus* peuvent être suivies grâce au domaine héréditaire[8]. En effet, en raison de l'immédiateté du pouvoir seigneurial, les comtes de Flandres préféraient recruter leurs officiers parmi les grands propriétaires fonciers. Ceux-ci se sont ensuite émancipés, privatisant la fonction châtelaine en la transmettant héréditairement (avec la bienveillance au moins *de facto* du pouvoir comtal).

Le lien "Saint-Omer – Bergues" reste ténu, tributaire de nombreuses hypothèses et multiples inconnues : "*William I […]. Brother : N., father of Gilbert I and Hugo of Bergues, who are mentioned as the nephews ("nepotes") of William I of Saint-Omer […]. This N. is perhaps to be identified with Froulf, castellan of Bergues.*"[9] Pour Warlop, l'essentiel reste acquis en ayant deux châtelains reliés : Guillaume 1er et Froulf.

Le châtelain de Dixmude & la Maison d'Esen

Le troisième châtelain nécessaire à la démonstration de Warlop lui est fourni par "*The fifteenth-century version of the Flandria Generosa*"[10] c'est-à-dire grâce à l'une de ses multiples rééditions[11]. Warlop reconnaît lui-même toute la fragilité de son témoignage : "*However sceptical we may be about the late version of the Flandria Generosa, the identification is valuable*"[12]. Identification précieuse sans doute mais douteuse néanmoins par le peu de crédit que l'on peut accorder à un nom apparu mystérieusement quelques trois cents ans après la première rédaction du document. Donnerait-on une valeur documentaire à une rédaction actuelle des *Mémoires* de Saint-Simon ? La réponse est évidente et les informations découvertes sont trop opportunes pour pouvoir être prises en compte. Pour Warlop : "*This is not impossible.*"[13] Mais les arguments présentés sont dérisoires et ne présentent aucun lien avec les précédents châtelains "identifiés".

Cette identification – très discutable – du troisième châtelain permet d'envisager la famille d'Esen : "*The name Esen gives us a new clue.*"[14] En particulier, parce que la ville de Dixmude semble avoir été construite dans le district d'Esen. L'hypothèse est hardie et repose essentiellement sur la parenté de Thierry de Dixmude : "*We know his brother Ralph, his nephew Ingram of Esen […] We may assume that the old Ingram of Esen was the father of Thierry, castellan of Diksmuide, and of Ralph. The latter was*

---

[8] Pierre Feuchère, *Le praetor urbanus de Saint-Omer*, dans *Bulletin* n° 17 de la Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1947-1952, pp. 246-251
[9] Ernest Warlop, *The Flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1976, p. 1111
[10] *Ibid.*, p. 129
[11] Art. *1839. Flandria generosa* dans Auguste Molinier, *Les Sources de l'histoire de France – Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, tome II – *Époque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180*, Paris, 1902, p. 180
[12] Ernest Warlop, *The Flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1976, p. 129
[13] *Ibid.*, p. 130
[14] *Id.*

probably the father of the young Ingran of Esen."[15] Aucun lien formel n'est indiqué entre les deux châtelains précédemment évoqués. Tout juste une simple coïncidence qui peine à emporter l'adhésion : "*Not Thierry but Ingran the Elder of Esen was one of the four castellans of the noble house of Menen. This Ingran the Elder was a contemporary of the castellans of Saint-Omer and Bergues who were brothers.*"[16]

Le châtelain de Furnes

Le quatrième châtelain se trouve à Furnes à la faveur d'une charte de 1110 : "*Castellan Florence of Veurne is found in this list of witnesses with a number of persons descended from the house of Menen : Froulf, castellan of Bergues, Thierry of Esen, castellan of Diksmuide, his brother Ralph of Esen and Guy, brother of abbot Lambert who appears himself as one of the parties. The place of Florence among the kin of Menen shows that he too is descended from that house*".[17] Plusieurs points font naître la discussion :

- Aucun lien de parenté n'est explicitement indiqué ;
- La liste de témoins d'un quelconque document diplomatique n'impose pas de liens familiaux entre les participants. On peut éventuellement le constater si tel est le cas (autres documents le mentionnant ou précision citée dans la charte elle-même) mais en aucune façon le supposer *ex nihilo* ;
- Le châtelain de Bergues fait partie de l'hypothèse d'identification de ces quatre châtelains, par conséquent, il ne peut servir lui-même comme justification à sa propre démonstration.

Remarques générales

Si des liens peuvent être établis (avec une précision quelque peu aléatoire) entre les châtelains de Saint-Omer et de Bergues et si l'on peut rapprocher celui de Dixmude avec la Maison d'Esen, l'union de ces éléments disparates pour les faire coïncider avec le témoignage de Lambert de Wattrelos reste pour le moins contestable. En effet, rien ne rattache objectivement le groupe Saint-Omer/Bergues avec celui regroupant Dixmude/Esen et aucun fait notable ne vient confirmer le rattachement du châtelain de Furnes avec les précédents.

En outre, plusieurs éléments n'entrent pas dans le champ étudié par Warlop :

- Pourquoi la famille de Menin elle-même n'est jamais évoquée dans cette théorie ? Comment se fait-il que parmi les quatre châtelains ne trouvons-nous pas de "*lord of Menen*" ? La première mention concerne Williard, chevalier en 1193[18] et le premier à en porter le titre

[15] *Id.*
[16] *Id.*
[17] *Id.*, p. 131
[18] *Id.*, p. 982

semble être Goswin au début du XIII° siècle[19], mais rien ne filtre d'une "*old noble family of Menen*" que l'on s'échine à devoir chercher dans les premiers degrés de la Maison d'Esen.

- Lambert de Wattrelos n'indique pas que ces quatre châtelains doivent nécessairement régner sur quatre châtellenies différentes. Par conséquent, pourquoi Ernest Warlop choisit-il d'unir quatre lignages différents ? Une simple succession sur un à deux fiefs peut suffire à former un tel schéma : l'absence d'héritier faisant passer la terre à un frère, châtelain à son tour puisque Lambert de Wattrelos n'indique pas que ceux-ci l'ont été en même temps, ni de quatre châtellenies distinctes (d'ailleurs non identifiées par celui-ci). Par son implication personnelle, Lambert de Wattrelos s'efforce de défendre la Maison de Menin : "*Extendunt palmites usque mare, et usque ad flumen propagines eorum pervenerunt (Psalm 79, 12)*"[20] mais l'essor de cette famille : "*elle étendait ses sarments jusqu'à la mer, et ses rejets, jusqu'au Fleuve.*" ne suffit pas à démontrer l'étendue géographique ni le nombre de terres concernées.
- De plus, peut-on raisonnablement envisager que le comte de Flandre prenne le risque de confier un territoire aussi vaste – et sur ses frontières ! – aux mains d'un seul lignage ? Au risque de créer un lignage concurrent ? Les vestiges de cette considérable donation ne pourraient pas rester cantonnés au seul témoignage de Lambert de Wattrelos. Une si puissante union rassemblant un tel Domaine pour la seule dynastie de Menin aurait nécessairement une renommée importante et devrait se retrouver dans d'autres documents.
- En admettant la théorie de Warlop, comment expliquer que la solidarité entre les branches de ces châtellenies soient quasi-inexistantes ? (hormis celle qui est attestée entre les Saint-Omer et les Bergues par Galbert de Bruges) Comment expliquer que la famille de Menin se réduise aussi rapidement à son fief originel après avoir été dotée d'un tel pouvoir ?

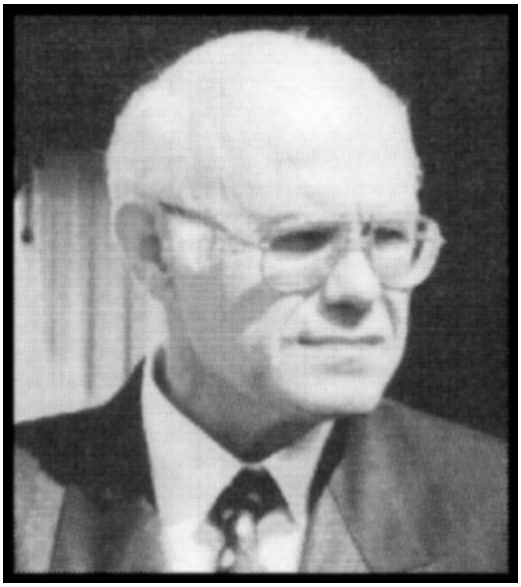

[19] *Ibid.*
[20] *Id.*, p. 131

Conclusion

Le travail d'Ernest Warlop est universellement reconnu mais il nous paraît dommageable que ce simple point puisse nuire à la réputation de cet historien remarquable. Comme il le reconnaît à juste titre, le passage de Lambert de Wattrelos est obscur et "*At first sight the identification of these four castellans seems to be very difficult*."[21]

Sa proposition pour rapprocher ces quatre châtelains avec la Maison de Menin nous laisse quelque peu circonspect. De nombreux arguments ne plaident pas en sa faveur et plusieurs points essentiels sont tributaires d'interprétations ou de pures hypothèses. Ainsi, affirmer : "*This is not impossible.*"[22] ne peut pas permettre d'étayer convenablement une quelconque théorie.

Bibliographie

- *Monumenta Germaniae Historica, Scriptores*, tome XVI, Lamberti Waterlos, *Annales cameracenses*, Hanovre, 1864, pp. 509-554

- Odile Barubé, *L'Abbaye du Mont-Saint-Eloi des origines au XIV° siècle*, Poitiers, 1977
- Joseph Depoin, *Les relations de famille au Moyen-âge*, Pontoise, 1914
- Alain Derville, *La société française au Moyen-Âge*, Villeneuve d'Ascq, 2000
- Pierre Feuchère, *Le praetor urbanus de Saint-Omer*, dans *Bulletin* n° 17 de la Société Académique des Antiquaires de la Morinie, Saint-Omer, 1947-1952, pp. 246-251
- Auguste Molinier, *Les Sources de l'histoire de France – Des origines aux guerres d'Italie (1494)*, tome II – *Époque féodale, les Capétiens jusqu'en 1180*, Paris, 1902, p. 180
- Alexandre Pruvost, *Histoire de Wattrelos*, Tourcoing, 1865
- Fernand Vercauteren, *Etude sur les châtelains comtaux de Flandre du XI° au début du XIII° siècle*, dans *Etudes d'histoire dédiées à la mémoire de Henri Pirenne par ses anciens élèves*, Bruxelles, 1937
- Ernest Warlop, *The Flemish nobility before 1300*, Kortrijk, 1976

[21] *Id.*, p. 129
[22] *Id.*, p. 130

A propos d'un hapax[1] : l'ascendance d'Henri Charles Le Josne-Contay

par Thomas DELVAUX

En juin 2008, au sein d'un article intitulé *Lignages des seigneurs d'Enquin de 1427 à 1776*[2], on nous promettait[3] un article retraçant l'*Ascendance d'Henri Charles Le Josne-Contay*. Celui-ci devait être la suite logique de la publication de son inventaire après décès[4] tel qu'il était annoncé[5] :

Un créquier au coeur d'un imbroglio héraldique

Au départ de cette étude, une énigme héraldique : trois armes pour une même famille, les le Josne Contay, et la volonté d'en savoir plus sur ce point. L'ascendance d'Henri Charles le Josne Contay a ensuite été développée, en parallèle à un article consacré à l'inventaire après décès de ce personnage. On retrouve dans cette ascendance les grandes familles de la région - avec en clin d'oeil les Saint-Omer, Créquy et Sainte-Aldegonde -, et on y suit le cheminement de mains en mains d'une seigneurie comme Enquin sur plusieurs siècles.

Parution prévue : courant 2008

François CARON & Matthieu FONTAINE

De toute évidence, quelques douze années plus tard, il faut bien nous résoudre à admettre que la "*parution prévue : courant 2008*" était teintée d'optimisme. Il conviendra donc de réparer (enfin !)[6] cet affront à la parole donnée[7].

---

[1] article fantôme

[2] *L'Oreiller du Roy* – n° 1, pp. 24-27. A noter que les sources utilisées ne sont pas indiquées, contrairement aux usages en vigueur dans tout travail historique recevable … surtout quand les seuls références sont des renvois sur des articles inexistants ! Est-il besoin de préciser que les illustrations ne sont pas non plus de son auteur ? On est bien loin de la *Généalogie des seigneurs du Saulchoy* publiée en janvier 2007 qui précisait sources et crédits !

[3] *L'Oreiller du Roy* – n° 1, p. 27

[4] Matthieu Fontaine, *L'inventaire après décès de Henri Charles le Josne Contay à Capelle-sur-la-Lys, 1776 (1e partie)*, dans *Bulletin Historique du Haut-Pays*, t. XVIII, n° 71-72, 2006, pp. 44-55. (NDLR : Nous ne savons pas ce qu'il en est de la seconde partie qui ne semble pas avoir été publiée par le CHHP.)

[5] http://www.morinie.com/Prochainement.htm

[6] On ne manquera pas de s'étonner également de l'orientation particulièrement subjective donnée dans "*les grandes familles de la région*". En effet, les exemples choisis ne reflètent guère l'ascendance la plus évidente du sujet choisi (par exemple, on attendrait plus volontiers les Dion ou les Fiennes, lesquels sont des alliés beaucoup plus proches). De même, l'auteur des *Lignages des seigneurs d'Enquin de 1427 à 1776* ne s'est jamais fait (re)connaître comme spécialiste des familles évoquées …

[7] Suivant l'adage : "*En faisant une promesse on contracte une dette.*" (Robert William Service, *cf.* portrait *supra*)

Un portrait trompeur

Dans un premier temps, il conviendra de noter que l'illustration utilisée dans cette brève ne correspond pas au portrait d'Henri Charles le Josne Contay mais à Louis … qui ne fait même pas partie de la même branche de cette famille ! On ne s'attardera pas non plus sur les quelques 250 ans qui séparent ce gisant (érigé vers 1500)[8] & le sujet principal de cet article fantôme : Henri Charles le Josne Contay … lequel a vécu le plus clair de son existence sous Louis XV !

Guillaume Le Josne, seigneur de Contay

- Louis Le Josne, seigneur de Contay

- Jeanne Le Josne-Contay
  * Antoine de Habarcq
  ** Philippe de Beauffort
  - Philippe de Habarcq
    * Antoinette de Lalaing
    - Pierre de Habarcq
      * Antoinette de Marquais
      - Marie de Habarcq
        * Gilles de Lens
        - Adrien de Dion * Anne de Lens
          - Jean de Dion, seigneur de Wandonne
            - Charles de Dion, seigneur de Wandonne
              - Jean de Dion, seigneur de Wandonne
                * Isabelle de La Haye
                - Charlotte de Dion
                  * Robert Le Josne-Contay
                  - Henri Charles Le Josne-Contay
  - Antoinette de Beauffort
    * Gilles d'Ongnies
    - Catherine d'Ongnies
      * Charles de Bours
      - Jeanne de Bours
        * Jacques du Biez
        - Isabeau du Biez
          * François de Nédonchel
          - Adrienne de Nédonchel
            * Jacques de Bryas
            - Anne de Bryas
              * Gilles du Bois de Fiennes
              - Françoise du Bois de Fiennes
                * Pierre de La Haye

[8] Ainsi qu'il est indiqué à juste titre dans l'*Inventaire général du patrimoine culturel* des Hauts-de-France (base Palissy) : "*Ce gisant très mutilé, daté de 1510, a été retrouvé dans l'ancien cimetière paroissial, à côté de l'église. Il provient du monument sépulcral de Louis Le Josne, qui aurait occupé la niche sous l'arc en accolade de la chapelle seigneuriale, dans l'église de Contay.*"

Le lien agnatique est encore plus éloigné : l'aïeul commun vivant au début du XIV° siècle. Par conséquent, on notera que l'écart entre les deux membres de cette famille dépasse une dizaine de générations. L'usage de ce portrait est-il donc vraiment pertinent ? C'est évidemment douteux et de nature à semer la confusion dans l'esprit du lecteur. Par conséquent, nous ne pouvons donc que saluer le caractère définitivement "*à paraître*" de ce "travail" …

Adam Le Josne

- Robert 1er Le Josne
  - Robert II Le Josne
    - Guillaume Le Josne
      - Louis Le Josne
- Tassart Le Josne
  - Jean Le Josne
    - Jean Le Josne
      - Pierre Le Josne-Contay
        - Adrien Le Josne-Contay
          - Adrien Le Josne-Contay
            - Adrien Le Josne-Contay
              - Pierre-Paul Le Josne-Contay
                - Robert Le Josne-Contay
                - Henri Charles Le Josne-Contay

Notes à propos de Louis le Josne

Cette confusion, si préjudiciable à la bonne compréhension du sujet, illustre toute l'importance de préciser et comprendre les sources utilisées. Ainsi, cette branche Le Josne-Contay est développée par Sars de Solmon[9]. Certaines approximations sautent aux yeux : "*Marguerite de Contay, alliée à Jean de la Trimouille, seig[neu]r de Bours baron d'Angoulhem, le quelle porte d'or, au clairon de gueules acc[ompagné] de 3 aigles d'azur, armés et becqués de gueules, fils de Jean baron de Bours et de Jeanne de Créquy, petite-fille de pierre de la Trimoulle s[eigneu]r de Bours et de Jeanne de Longvillers.*" En effet, il est étrange de trouver Bours cité parmi les fiefs de cette famille alors que cette seigneurie appartient aux seigneurs de Noyelles[10] ! Il s'agit en réalité de la baronnie de Dours[11].

Le frère de *Marguerite de Contay* est le fameux Louis Le Josne dont le gisant est conservé. Sa description par Sars de Solmon est aussi approximative : "*Louis de Contay, seig[neu]r de Marcourt*

[9] Casimir de Sars de Solmon, *Recueil de généalogies, fraguements, notes et épitaphes des Provinces du Nord recueillies d'anciens manuscrits, renseignements particuliers et autres ouvrages, rédigées par ordre alphabétique*, tome 11, Bibliothèque de Valenciennes, MS 819, f° 306-7

[10] Jean Charles Joseph Vegiano & Léon de Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, vol. 3, Gand, 1868, p. 1459

[11] Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique*, tome 15, Paris, 1749, p. 313

en 1449, gouv[erneu]r d'Avesnes, d'Arras, Bapaume et Aubigny, fils aîné, fut fait prisonnier le 27 juin 1475, et fut tué à la bataille de Nancy l'année d'après, il avoit épousé Jacqueline de Nelle-d'Offemont, dame d'Acheu, laquelle porte de gueules, à deux bars adossés d'or, semé de treffles de même, fille de Guy de Neel, seig[neu]r de Offemont, de Mello et d'Acheu et de Jeanne de Saluce". Il n'y a aucune raison de penser que Louis de Contay est mort en 1476 (*cf. infra*). La description qu'en fait Sars de Solmon ressemble aux circonstances de la mort de Jean IV de Nesles, père de Jacqueline, lequel a été fait prisonnier lors des guerres du Téméraire et est mort très probablement en 1475[12]. Pour la mort de Louis le Josne, son épitaphe est pourtant parfaitement lisible & claire sur ce point : "*dernier jo[u]r de mars mil cincq cens dix*".

La fille de celui-ci n'est pas mieux documentée : "*Antoinette de Contay épousa Antoine de Wissocq, seigneur de Tannay lequel porte de gueules, à la fasce d'argent, acc[ompagné] de trois losanges d'or, veuf d'Antoinette de Saveuse, il se remaria en 3ème noces avec Catherine d'Abbeville-de-Boubers, fils d'Antoine de Wissocq et de Jossine de Ghistelles sa 1re femme.*" La comparaison avec notre connaissance du lignage de Wissocq[13] montre à quel point Sars de Solmon a emmêlé les alliances :

Antoine 1er de Wissocq
* Catherine d'Abbeville

Jossine de Ghistelles * Antoine II de Wissocq ** Antoinette Le Josne-Contay

Antoine III de Wissocq
* Antoinette de Saveuse

Charles de Wissocq
* Madeleine de Lameth

Philippe de Wissocq
* Antoinette de Bernemicourt
** Claude de Monchy

[12] Paul Guynemer, *La seigneurie d'Offémont*, Compiègne, 1912, p. 49 & tableau VI

[13] Nous remercions tout particulièrement Nathan de Wissocq pour nous avoir communiqué ses *Recherches généalogiques sur la famille de Wissocq*, pp. 51-62. Ce point est notamment justifié par le Français 32 934 – Cabinet des titres 1101, *Matériaux pour les nobiliaires de Picardie, de Flandre et d'Artois*, f° 192 & les *Monuments et épitaphes des Wissocq et du marquis de Trazegnies en l'église détruite des Frères mineurs à Huy*.

Les premiers quartiers d'Henri Charles le Josne Contay

Il est évidemment vain de prétendre décrire l'ensemble des quartiers du seigneur d'Enquin. Cette tâche nécessiterait d'étudier l'ensemble des lignages rencontrés en faisant la synthèse de chaque auteur qui les traitent et en apportant un jugement – par nature définitif – sur leurs hypothèses. Travail difficilement envisageable … pour être *in fine* totalement illisible. Sans parler des nuances et précautions à apporter quant aux origines de chacune des familles concernées. Ainsi, au lieu de courir après une chimère invisible, nous ne présenterons que les proches parents du *de cujus* choisi à partir de sources vérifiables, qui, chacune pour elles-mêmes et malgré leurs défauts, valent infiniment mieux qu'une liste de références inexistantes …

1 Henri Charles Le Josne-Contay, chevalier, seigneur de Capelle-sur-la-Lys, Enquin, …, ° 22.03.1712 Capelle-sur-la-Lys, + 29.01.1776 Capelle-sur-la-Lys[14]

2 Robert Ignace Le Josne-Contay, seigneur de Capelle-sur-la-Lys[15] & de Versigny[16], ° 01.11.1670 Saint-Omer (Saint-Jean-Baptiste)
cm 30.04.1704[17]

3 Charlotte-Isberge de Dion, ° 17.12. 1674[18]

4 Pierre Paul Le Josne-Contay, écuyer, seigneur de Versigny, capitaine d'infanterie, membre de la noblesse des Etats d'Artois (08.03.1680), ° 1624
cm 19.04.1661[19]

5 Jeanne Thérèse d'Auchel, dame d'Enquin, Lette, & de Capelle-sur-la-Lys

6 Jean Baptiste de Dion, baron de Dion, seigneur de Wandonne, Coupelle, chevalier, + 02.03.1716[20]
cm 25.11.1675

7 Isabelle Charlotte Isbergue de La Haye

---

[14] Etat-civil (*cf. infra*) & Rodière, *le Josne*, f° 157v.

[15] *La Chapelle* selon Goethals

[16] *Wersignies* selon Goethals

[17] Henri de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques*, vol. 1, Paris, 1923, p. 456 lequel cite "*Goethals, II, 724*" ce qui est erroné puisque le lien est 5 pages plus avant : Félix Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France*, tome 2, Bruxelles, 1862, p. 719. L'exploitation des sources impose rigueur et précision.

[18] Philippe May, *Histoire d'Audincthun et de ses hameaux*, CHHP, Fauquembergues, 1998, p. 183

[19] Ce simple exemple suffit à prouver l'intérêt de détailler les sources. L'alliance Le Josne-Contay – Auchel est indiquée dans Justin de Pas, *Notes pour servir à la Statistique Féodale dans l'étendue de l'ancien Bailliage et de l'Arrondissement actuel de Saint-Omer, # Capelle & Enquin*, tome 1, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXXIII, Saint-Omer, 1924, p. 132 d'après MS Rodière, *le Josne*, f° 436. La source de celui-ci est indiquée en tête de son article "*cf. dossier Woelmont*" et décliné en marge ; elle correspond à Henri de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques*, vol. 1, Paris, 1923, p. 456
Il est à noter que ce contrat n'apparaît pas dans le Gros des notaires de Saint-Omer. La destruction des autres actes notariés du Pas-de-Calais dans l'incendie du palais Saint-Vaast (juillet 1915) ne permet pas de confirmer cette information.
De plus, l'analyse des sources permet de constater la différence entre *Henri* (acte de naissance) & *Henry* (acte de décès) et donc de savoir pourquoi Woelmont puis Rodière choisissent l'orthographe *Henry*. De même, la *Statistique Féodale* fait le même choix orthographique sur la base d'une pièce tirée des Archives du Nord (*Bureau des finances, C 178, f° 108 & 175*)
Une traçabilité indispensable pour peser la qualité du renseignement (qui n'est pas ici basé sur la pièce notariale originelle). A titre de comparaison, le *Lignage des seigneurs d'Enquin de 1427 à 1776*, p. 25 est le seul à prétendre – sans la moindre documentation : "*Jeanne Thérèse d'Auchel de Picquehem, dame d'Enquin, *1681 Pierre-Paul Le Josne, écuyer, seigneur de Versigny, +1686*" alors que ses parents se sont unis en 1617 … soit 64 ans d'écart entre ces 2 générations ! C'est risible et montre toute son insignifiance.

[20] Philippe May, *Histoire d'Audincthun et de ses hameaux*, CHHP, Fauquembergues, 1998, p. 203

8 Adrien III Le Josne-Contay, écuyer, seigneur de Versigny, du Grand Maretz, lieutenant-général des bailliages et villes de Lens, Hénin-Liétard & Arras, + 1660
* 1618

9 Florisse Le Wiseux

10 Eustache d'Auchel, écuyer, seigneur d'Enquin & de Pi(c)quehem, gouverneur de Lillers
cm 11.10.1617 Saint-Omer (# 74)[21]

11 Marie de Brandt, ° 29.12.1597

12 Charles de Dion, seigneur de Wandonne, de Coupelle, du Vivier, de Cantin, de Louvignies & de la Guilloterie, + 05.07.1664
* 15.09.1628 église Saint-Jacques de Gand

13 Françoise d'Hembise, + 01.03.1671, inh. chapelle d'Audincthun-Wandonne[22]

14 Pierre de La Haye, seigneur de La Haye, Hesecques & de Werp, écuyer

15 Françoise de Fiennes

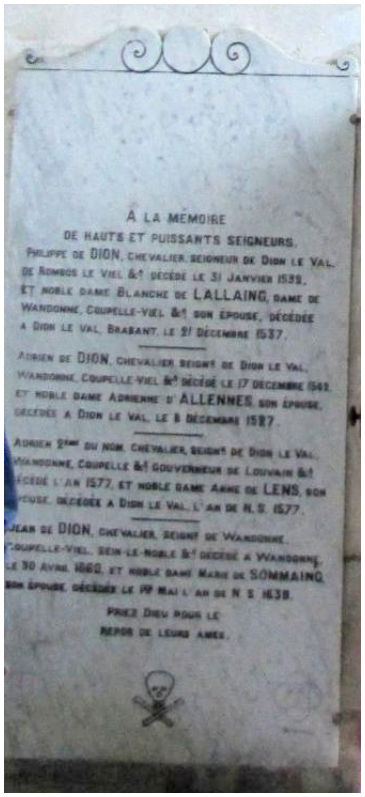

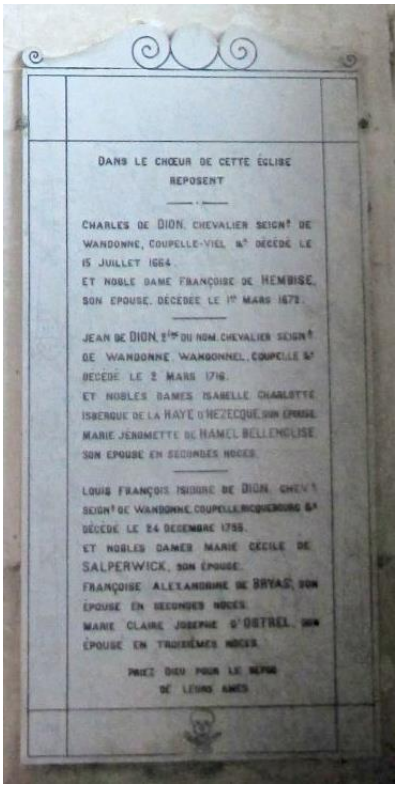

[21] François Aubert de La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1771, tome 3, 2ème éd., p. 139

[22] Philippe May, *Histoire d'Audincthun et de ses hameaux*, CHHP, Fauquembergues, 1998, p. 203
De façon générale, on se reportera avec profit aux travaux de Philippe May qui concentrent les recherches les plus récentes sur la Maison de Dion et leur importance à Wandonne : Philippe May, *La Maison de Dion de Wandonne*, ARCA, 2005

Actes relatifs à Henri Charles Le Josne-Contay

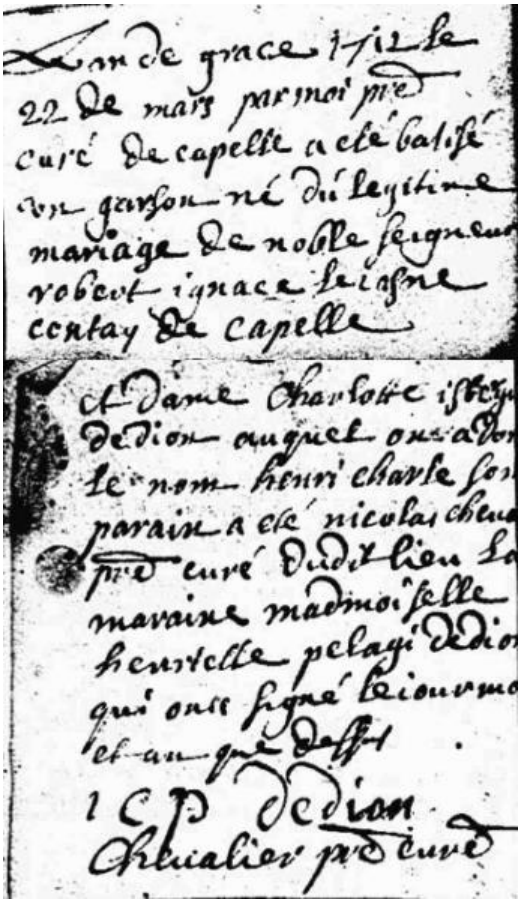

L'an de grace 1712 le 22 de mars par moi pre curé de capelle a été batisé un garçon né du legitime mariage de noble seigneur robert ignace le josne contay de capelle et dame charlotte isberg de dion auquel on a donné le nom henri charle son parain a été nicolas chev pre curé dudit lieu la maraine madmoiselle henriette pelagie dedion qui ont signé le jour mois et an que dessus

1 C P dedion chevalier pre curé

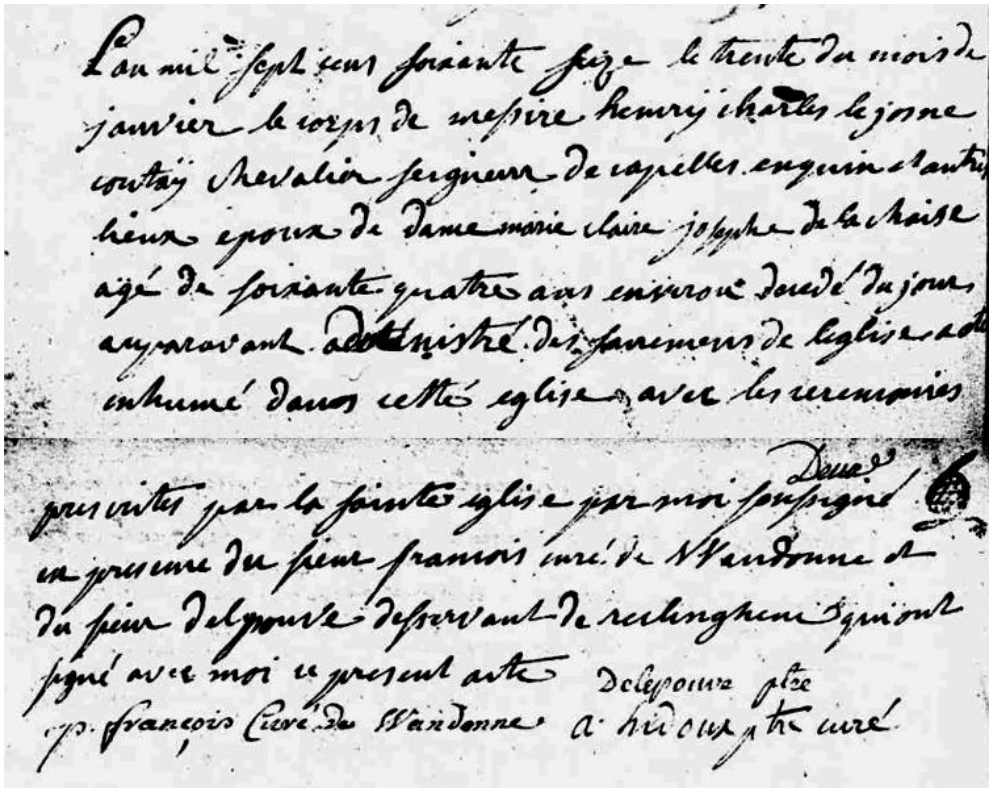

L'an mil sept cens soixante seize le trente du mois de janvier le corps de messire henry charles le josne contay chevalier seigneur de capelle enquin et autres lieux epoux de dame marie claire joseph de la chaise agé de soixante quatre ans environ decedé du jour anparavant a été muni des sacrements de l'eglise et inhumé dans cette eglise avec les ceremonies prescrites par la sainte eglise par moi soussigné Dame en presence du sieur francois curé de Wandonne et du sieur delpouve desservant de rechinghem qui ont signé avec moi le present acte delepouve ptre

f. p. francois Curé de Wandonne a. hidoux ptre curé

& de sa fratrie

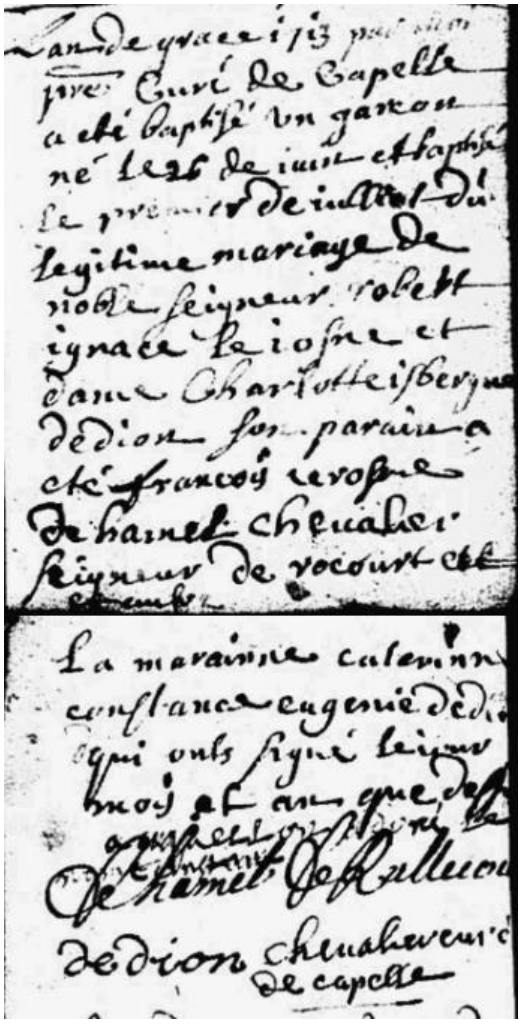

L'an de grace 1713 par moi pre curé de Capelle a été baptisé un garçon né le 26 de juin et baptisé le premier de juillet du legitime mariage de noble seigneur robert ignace le josne et dame charlotte isberg de dion son parain a été francois le josne de hamel chevalier seigneur de rocourt et la maraine catherine constance eugenie dedion qui ont signé le jour mois et an que dessus

de hamel de rocourt

dedion chevalier de capelle

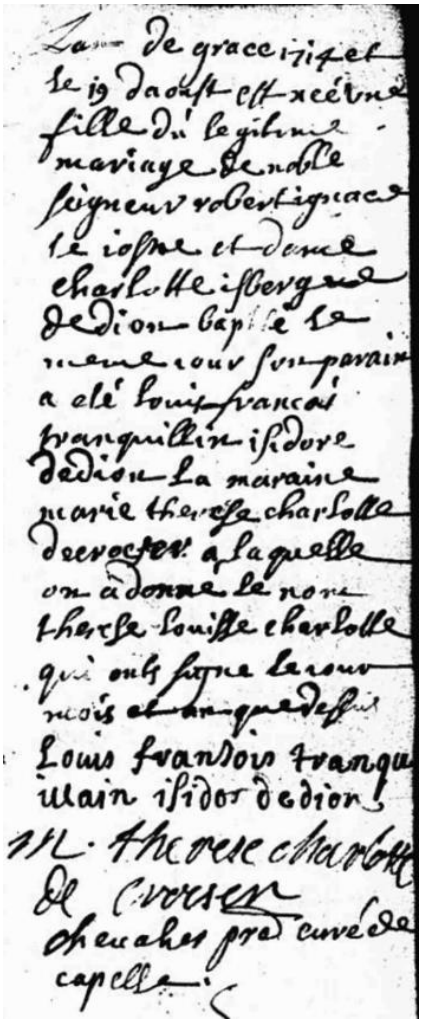

L'an de grace 1714 et le 19 d'aout est né une fille du legitime mariage de noble seigneur robert ignace le josne et dame charlotte isberg de dion baptisée le meme jour son parain a été louis francois tranquillain isidore dedion la maraine marie therese charlotte de cuvesier a laquelle on a donné le nom therese louise charlotte qui ont signé le jour mois et an que dessus

louis francois tranquillain isidor dedion

M. therese charlotte de cuvesier

chevalier pre curé de capelle

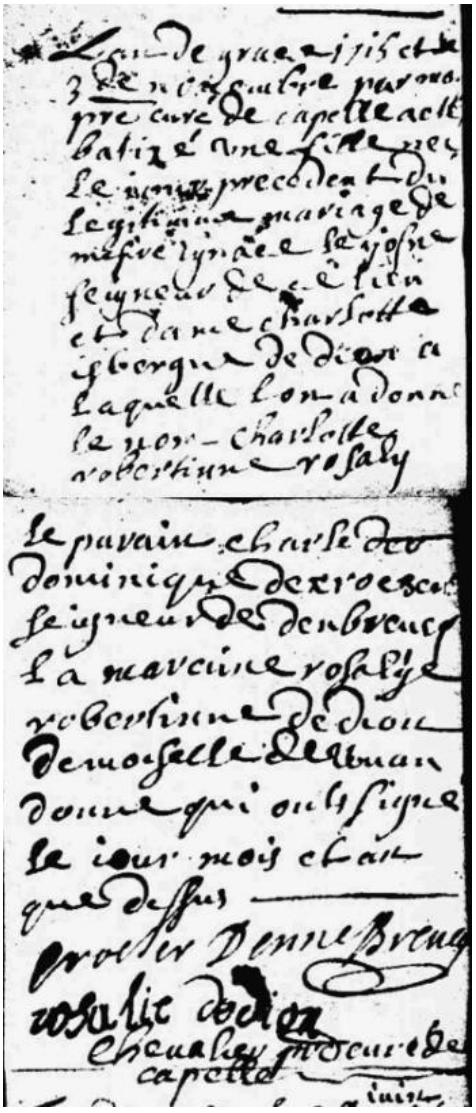

L'an de grace 1715 et le 3 de novembre par moi pre curé de capelle a été batizé une fille née le jour precedent du legitime mariage de messire ignace le josne seigneur de [illegible] et dame charlotte isberg de dion a laquelle l'on a donné le nom charlotte robertine rosalie

le parain charle de dominique de cuvesier seigneur de [illegible] la maraine rosalie robertine de dion demoiselle de [illegible] donné qui ont signé le jour mois et an que dessus

[illegible] Denne Brenu

rosalie dedion

chevalier pre curé de capelle

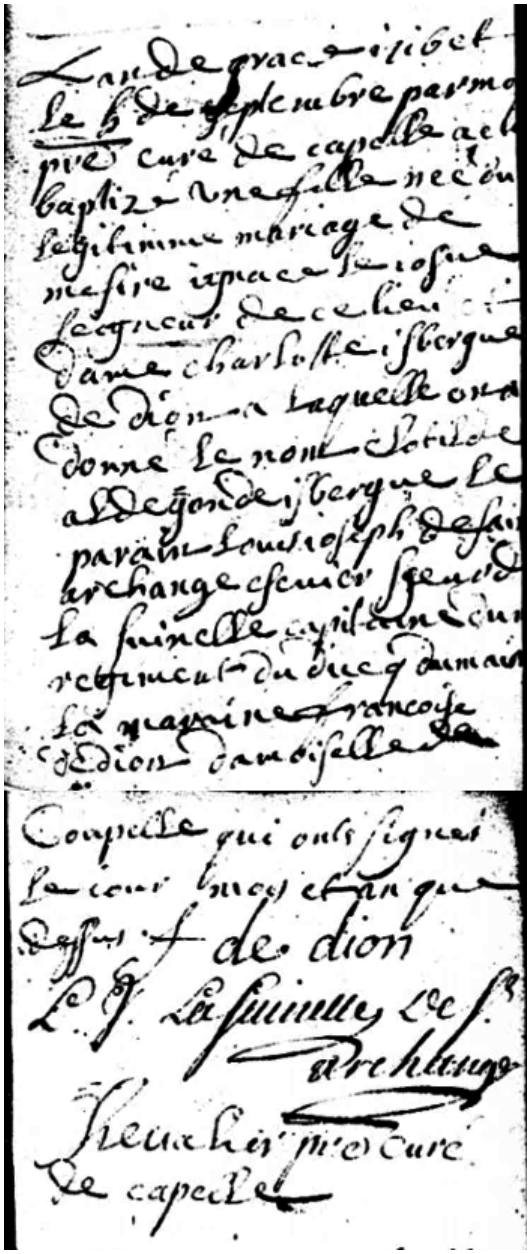

Naissance de Robert Ignace Le Josne-Contay,
° 01.11.1670 Saint-Omer (Saint-Jean-Baptiste)

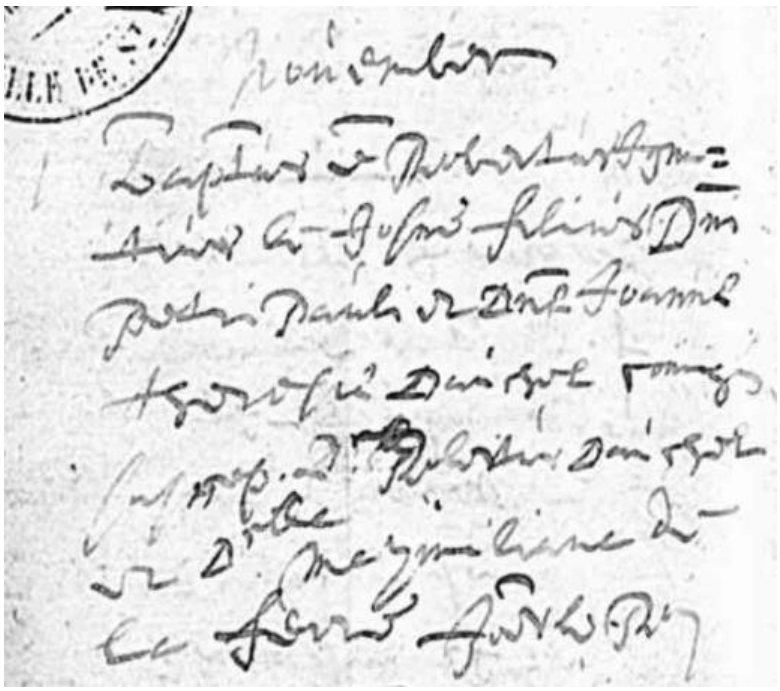

Jean de Dion,
seigneur de Wandonne

Louis François de Dion,
seigneur de Wandonne

Charlotte de Dion
* Robert Ignace Le Josne-Contay

Louis de Dion,
baron de Wandonne

Henri Charles
Le Josne-Contay

L'entourage de Henri Charles Le Josne-Contay

La descendance des Dion, proches parents d'Henri Charles Le Josne-Contay, s'illustre tout particulièrement. En effet, ses cousins sont en faveur à la Cour et il ne fait aucun doute qu'il bénéficie des retombées du prestige qui en découle. Il convient de rappeler également que cette proximité de sang est également géographique puisque les fiefs de Wandonne[23] et de Capelle sont contiguës.

[23] Sur les possessions des Dion, cf. Philippe May, *L'ancienne commune de Wandonne (1790 – 1822)*, CHHP, Fauquembergues, 2000, p. 169

Le neveu de Charlotte a été fait baron de Wandonne (1761), le fils de celui-ci est créé marquis de Malfiance (1787) par Louis XVI après des états de services remarquables et avoir fait ses preuves devant Chérin, généalogiste du roi en 1784 & 5. Il serait évidemment faux de penser que cette concentration de la faveur royale parmi les familles de l'Artois est le fruit du hasard. En effet, outre les liens familiaux propices à favoriser l'ascension sociale, la diplomatie a une importance majeure pour éveiller l'intérêt du roi. En effet, les érections nobiliaires sont directement liées à la politique internationale[24]. Hors, depuis 1756, l'ennemi du royaume est redevenu l'Angleterre par le renversement des alliances[25]. La Couronne s'appuie donc sur les dynasties locales pour fidéliser son maillage territorial[26]. Cette politique explique la multiplication des honneurs en Artois – terre frontalière avec l'Angleterre : ainsi, comme il vient d'être dit, les Dion sont honorés en 1761 & 1787 par deux titres ; ils ont également été reçus à la Cour en 1784 et fait leurs preuves devant Chérin en 1784 & 5[27]. A une trentaine de kilomètres, se dresse un donjon, siège de la baronnie de Bours, propriété de Charles, comte de Sainte-Aldegonde[28]. Celui-ci obtient les Honneurs de la Cour en 1782, 1785, 1786 & 1789[29]. Ainsi, dans un espace géographique particulièrement restreint autour du seigneur d'Enquin, on constate que le pouvoir royal multiplie les faveurs insignes.

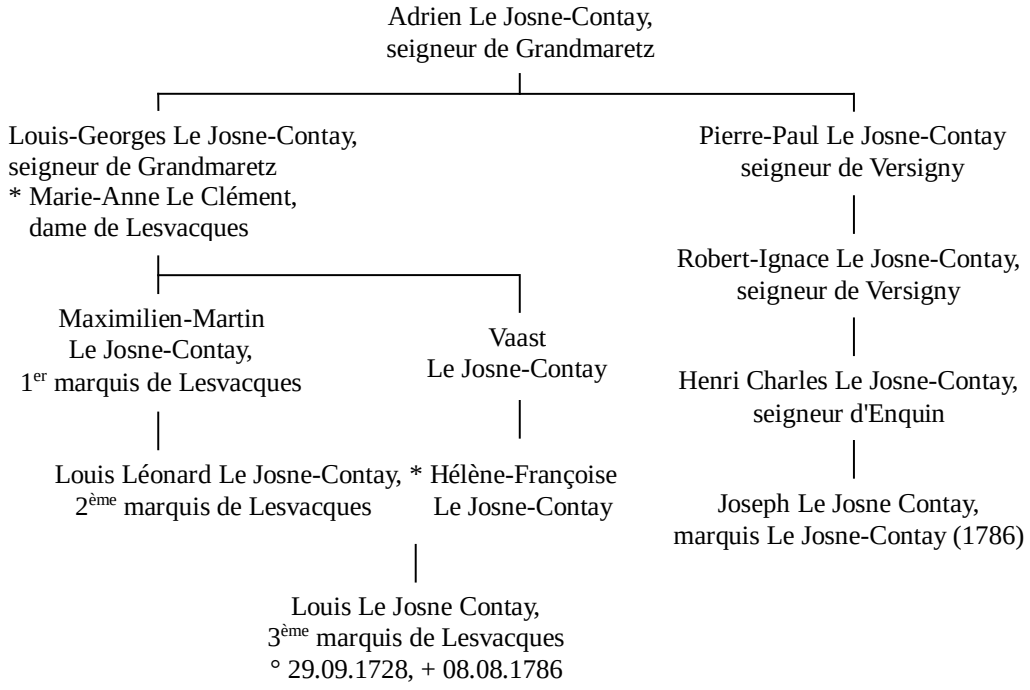

[24] Les Bournonville se sont particulièrement distingués en recevant de multiples dignités tant en France qu'en Espagne. *Cf.* Thomas Delvaux, *Le sang des Bournonville*, Arras, 2018, pp. 75 & ss

[25] Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe : XVII° et XVIII° siècles*, Paris, 2007

[26] Sur la géographie des duchés & pairies, *cf.* Jean-Pierre Labatut, *Les ducs et pairs de France au XVII° siècle*, PUF, Paris, 1972, pp. 272-3

[27] François Bluche, *Les honneurs de la Cour*, ICC, Paris, 2000, p. 46

[28] Thomas Delvaux, *La Maison de Sainte-Aldegonde*, Arras, 2017, p. 189

[29] François Bluche, *Les honneurs de la Cour*, ICC, Paris, 2000, p. 84

Dans le même temps, la branche de Versigny des Le Josne-Contay bénéficie également d'un héritage, certes légitime, mais assez peu régulier. En effet, la branche des seigneurs de Grandmaretz bénéficie d'un prestige non négligeable : aînée de sa famille, elle obtient l'érection des fiefs de Lesvacques & de La Ferté en marquisat en février 1695. Ce rameau s'est éteint en 1786 au profit du fils d'Henri Charles, *marquis Le Josne-Contay*. Certes héritier de son cousin, mais dont la passation du titre n'est pas naturelle :

- il n'est pas héritier du premier impétrant ;
- la seigneurie de Lesvasques provient d'Anne Le Clément, belle-sœur de Pierre-Paul Le Josne-Contay, tige des seigneurs de Versigny.

Ce titre de courtoisie se retrouve ensuite dans les actes d'état-civil à la faveur d'une bienveillance coupable :

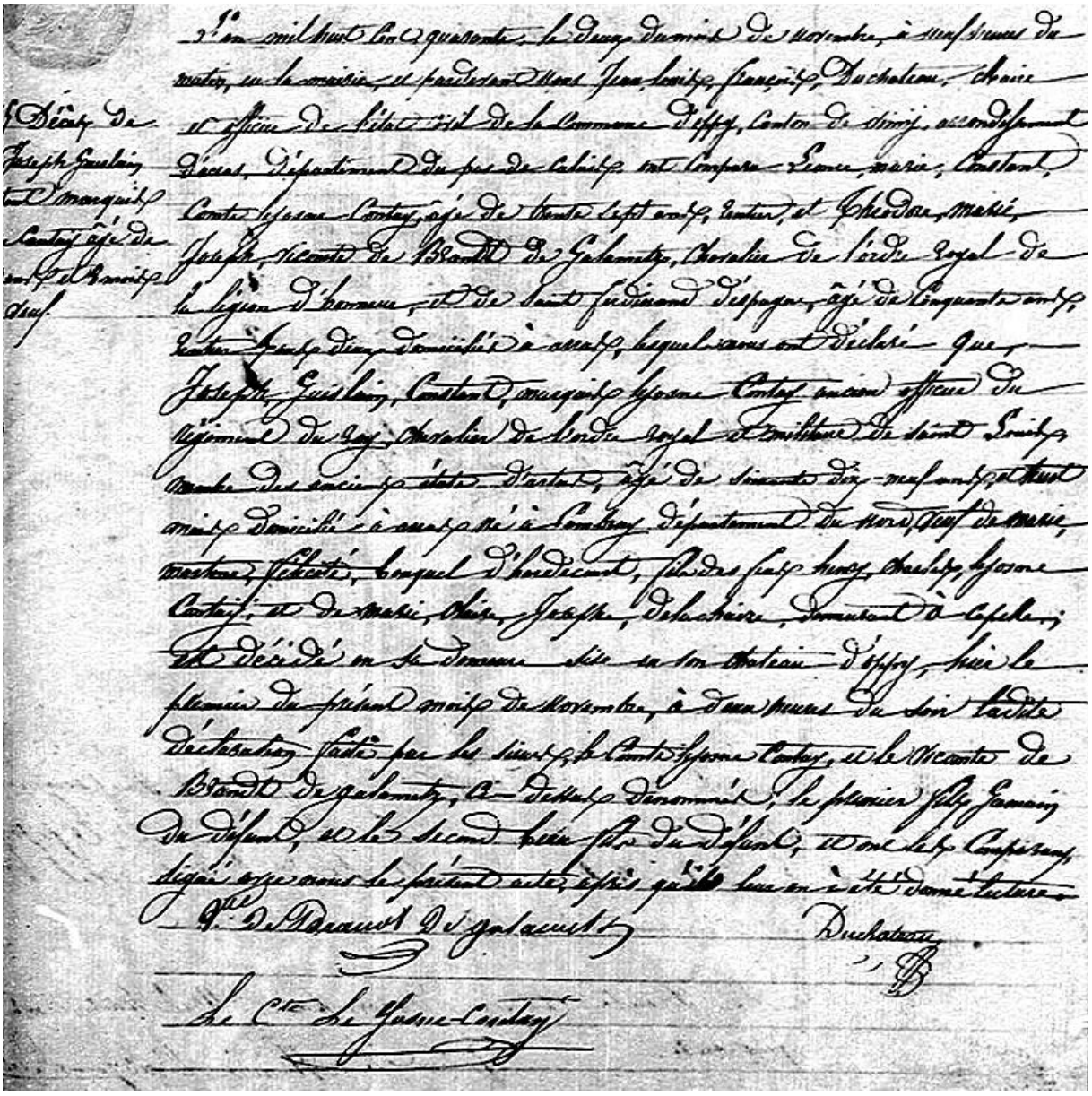

Les faits d'armes des Dion

Les lettres érigeant une terre sont toujours une mine d'informations à plusieurs titres : elles expriment l'ancienneté connue ou supposée de la famille et reflète les faits d'armes reconnus par le Souverain. En 1787, la création du marquisat de Dion-Malfiance est donc l'occasion de souligner des hauts faits de cette famille. Un élément peut sembler étrange : le marquisat est concédé à Charles de Dion, frère cadet de Louis-Constant. Par conséquent, ce n'est pas le chef de la Maison de Dion qui est honoré mais son puîné. Par ailleurs, les critères mentionnés dans ces lettres patentes restent classiques et regroupent des composantes très normées :

Ainsi, Charles de Dion a "*été employé à l'expédition d'Alger, ou il a été blessé d'une balle, et au siége de Gibraltar*". L'expédition d'Alger est le premier épisode de la guerre hispano-algérienne (1775 – 1785) visant à affaiblir la piraterie en Méditerranée. Charles de Dion n'est pas le seul militaire non-espagnol : la direction des troupes est confiée à O'Reilly, un mercenaire irlandais. L'expédition s'est déroulée du 29 au 09 juillet 1775. Les Espagnols préparent la prise d'Alger ; cependant, déjoué par un espion, le débarquement ne permet pas d'installer de tête de pont suffisante et l'opération est un échec cuisant.

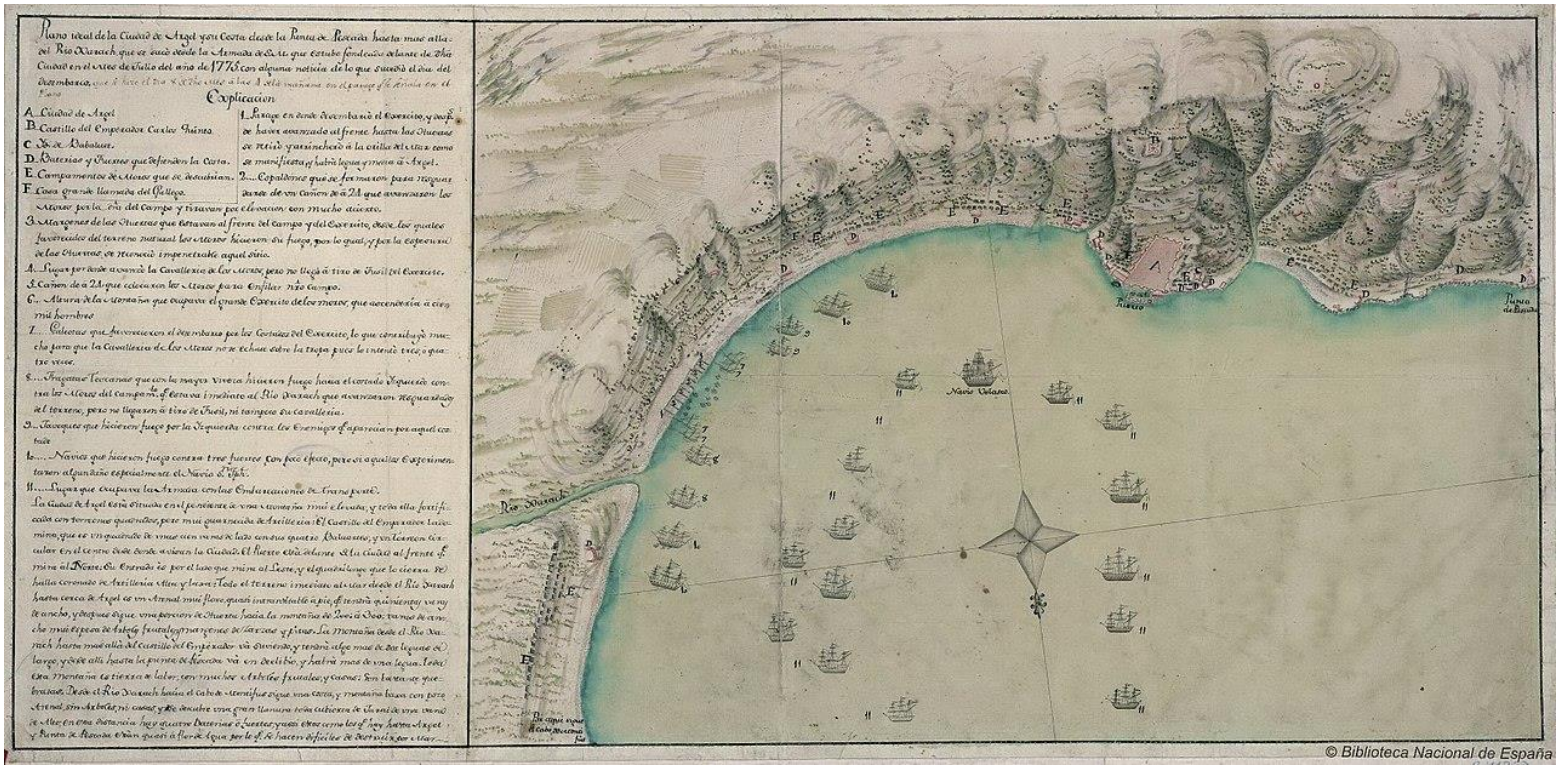

Le siège de Gibraltar est un épisode de la Guerre d'indépendance américaine. Les Espagnols s'allient aux Français contre les Anglais afin de reprendre quelques possessions stratégiques : la Floride, Minorque & Gibraltar[30].

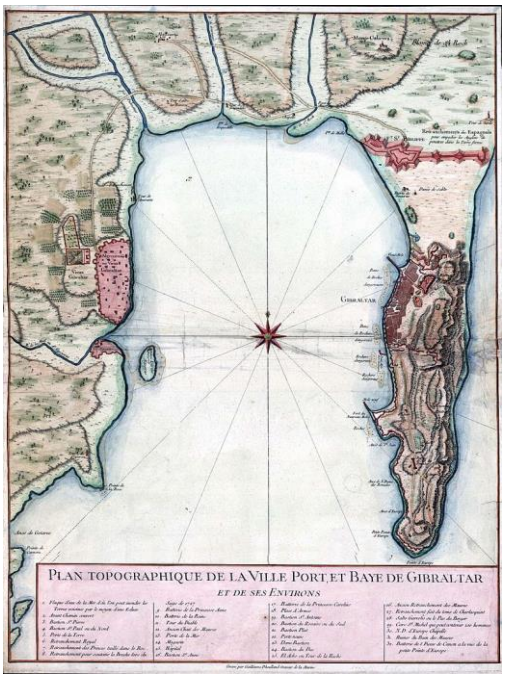

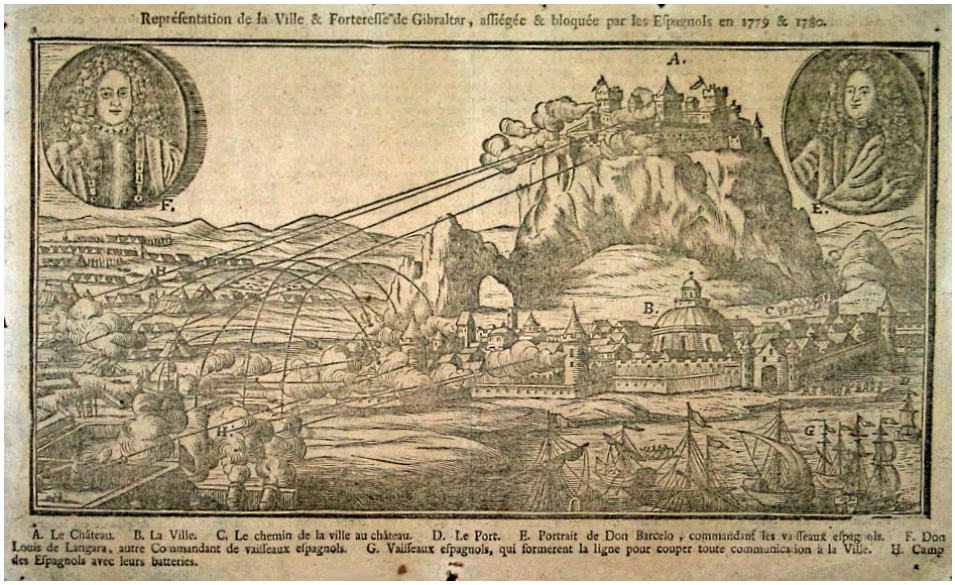

[30] Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe : XVII° et XVIII° siècles*, Paris, 2007

Le siège du rocher dure quatre ans. Les Anglais parviennent à maintenir le ravitaillement de leurs troupes par voie de mer grâce à la rapidité de leurs navires. De plus, faute d'avoir pu réduire la forteresse, les Espagnols ne reprennent pas possession de Gibraltar malgré l'aide d'une escadre française. Ainsi, les services de Charles de Dion se révèlent très originaux : ils n'ont pas été réalisés pour des opérations spécifiquement françaises mais dans le cadre de détachements au profit de la Couronne espagnole. Au demeurant, ces faits d'armes sont deux échecs ; par conséquent la "*satisfaction*" du roi est limitée et ne peut se comprendre sur le seul pied de ces seules mésaventures. En effet, l'intérêt de Louis XVI est ailleurs, et la restauration (avortée) de la puissance espagnole en Méditerranée n'entre guère dans les préoccupations géostratégiques de la Cour de Versailles. Ces manœuvres constituent essentiellement une diversion à ses yeux permettant de mobiliser une part importante de la flotte anglaise et donc de soulager l'effort à produire sur le Nouveau-Continent. Les préoccupations françaises sont reflétées dans le traité de Versailles de 1783 qui lui permet de reprendre ses comptoirs indiens et, surtout, de conserver les Antilles pour sa production sucrière au prix de "*quelques arpents de neige*" selon le mot de Voltaire. L'essentiel restant acquis, le roi peut "*marquer [sa] satisfaction*" envers son "*cher et bien amé Charles-Louis Joseph de Dion*".

Le deuxième argument tient à l'ancienneté de la famille car, suivant l'adage : "*Bon sang ne saurait mentir*". Les ancêtres et la parentèle de l'impétrant sont un gage de stabilité envers la Couronne par des services continus car la position du nouveau marquis tient également par sa responsabilité sociale : le titre est la reconnaissance d'une certaine autorité

sur un territoire tant par lui-même que vis-à-vis de la population et dans la hiérarchie des grandes dynasties qui y résident. Les Dion ne peuvent donc prétendre à une place particulière et distinguée par le Souverain qu'à la faveur des responsabilités déjà prises et en précisant sa situation dans le tissu aristocratique de ses alliances. Ainsi, ce n'est pas seulement un personnage seul que l'on honore mais tout un clan capable de maintenir sa position par ses relais propres, et donc d'assurer l'autorité du Roi dans une région définie.

Lettres-Patentes du Roi, du 1er Août 1787,
portant érection du marquisat de Dion-Malfiance.

Louis, par la grace de Dieu Roi de France et de Navarre, à tous présens et à venir, salut.

La persévérance dans les services rendus avec zèle et fidélité aux Rois nos augustes prédécesseurs, par une nombreuse suite de générations nobles de la famille de Dion, favorise sans doute les prétentions aux titres et aux dignités que nous accordons, tant pour en marquer notre satisfaction que pour les récompenser avec distinction, à fin d'engager de plus en plus les descendans à marcher sur les traces honorables de leurs ancêtres; c'est ce qui nous a déterminés en faveur de notre cher et bien amé Charles-Louis-Joseph de Dion, Chevalier, Seigneur de Rihotte, Malfiance, Mencas, Coucy, Hesdrival, Canespil et Buirette, en Artois, Lieutenant-Colonel Aide-Major des gardes Wallonnes, au service de notre très-cher et très-amé cousin Sa Majesté Catholique ; ayant été employé à l'expédition d'Alger, ou il a été blessé d'une balle, et au siége de Gibraltar. Dès le treizième siècle, sa famille était recommandable dans les places qu'elle remplissait : Jean de Dion était Gouverneur de Cambray ; Jean, son petit-fils, fut Gouverneur de Bohain, et ses alliances furent contractées successivement avec les maisons les plus considérables, telles que celles de Wavre-de-Brabant, d'Aremberg, de Habart, de Trazeignies, de Lalain, de Créquy, de Lens, par laquelle ils tiennent aux maisons d'Egmont et de Montmorency-Robecq ; et à plusieurs autres élevées en dignité. Les ancêtres de l'exposanţ ont également bien servi dans les armées de nos augustes prédécesseurs ; ses trois oncles, Louis-François de Dion, dans le régiment de la Marck, s'étant trouvé, dans les campagnes de Bohême et de Flandre, à tous les siéges et à toutes les batailles, fut ensuite détaché au Cap-Français ; il fut Commandant des îles de la Guadeloupe, Désirade et autres, et parvint au grade de Brigadier des armées. Les deux autres servirent, dans le régiment de la marine, dans toutes les campagnes de Bohême, d'Allemagne et d'Italie ; leur frère, Philippe-Louis-Alexandre de Dion, servit, en qualité de Colonel ancien

Capitaine dans le régiment des gardes Wallonnes, dans toutes les campagnes d'Italie, où il fut blessé à la bataille de Plaisance ; il a aussi été employé à l'expédition d'Alger. L'exposant appartient à grand nombre d'autres familles des plus illustres de Flandre et des Pays-Bas. A ces causes, voulant lui donner un témoignage distingué de notre bienveillance, nous avons, de notre grace spéciale, pleine puissance et autorité royale, créé, érigé et élevé, créons, érigeons et élevons, par ces présentes signées de notre main, en titre, nom, prééminence et dignité de marquisat, sous le nom de Dion-Malfiance, les terres et seigneuries de Malfiance, Rihotte, Mencas, Coucy, Herdrival, Canespil et Buirette, à lui appartenant en Artois, ainsi qu'elles se poursuivent et comportent, à l'effet de quoi, voulons et nous plaît qu'elles soient à l'avenir tenues et possédées comme un seul et même domaine par ledit sieur de Dion, ses enfans, postérité et descendans mâles, nés et à naître, en légitime mariage, sous le nom, titre et dignité de marquisat de Dion-Malfiance ; leur permettons de se dire, nommer et qualifier, comme aussi voulons qu'ils soient dits, nommés et qualifiés Marquis de Dion-Malfiance en tous actes, tant en jugement que dehors, et qu'ils jouissent des mêmes droits, honneurs, titres et prérogatives, autorité, prééminence, dignités, rang, franchises et libertés, armes et blason, tant en fait de guerre, assemblées d'état et de noblesse, qu'autrement, ainsi que de tous les autres avantages et priviléges dont jouissent et sont accoutumés de jouir les autres Marquis de notre Royaume, bien qu'ils ne soient plus particulièrement spécifiés et exprimés par ces présentes. Voulons que tous commissaires, vassaux, arrière-vassaux, justiciers et autres tenans noblement ou en roture, mouvans et dépendans dudit marquisat, reconnaissent ledit sieur de Dion, ses enfans, postérité et descendans mâles, pour Marquis de Dion-Malfiance, leur fassent les foi et hommages, fournissent aveux, déclarations et dénombremens, le cas y échéant, sous le nom, titre et qualité de Marquis de Dion-Malfiance, sans toutefois aucune mutation ni changement de ressort et de mouvance, d'augmentation de justice et connaissance des cas royaux et qui appartiennent à nos Baillis et Sénéchaux, et sans que, pour raison de la présente érection, ledit sieur Marquis, ses enfans et descendans, soient tenus de nous payer, ni aux Rois nos successeurs, aucune finance ni indemnité, ni qu'ils soient assujétis envers nous, et leurs vassaux ou tenanciers envers eux, à autres et plus grands droits et devoirs que ceux dont ils sont actuellement tenus, et sans innover, nuire ni préjudicier en rien aux droits et devoirs qui pourraient être dus à d'autres qu'à nous, si aucuns il y a, à la charge toutefois, par ledit sieur Marquis de Dion-Malfiance, ses enfans et postérité, descendans mâles, Seigneurs et propriétaires desdites terres, seigneuries et marquisat de Dion-Malfiance, de relever de nous en une seule foi et hommage, et de nous payer, et aux Rois nos successeurs,

les droits ordinaires et accoutumés, si aucuns sont dus pour raison de ladite dignité de marquisat, tant que lesdites terres et seigneuries s'en trouveront décorées, et qu'au défaut d'hoirs et descendans mâles en loyal mariage, lesdites terres et seigneuries retourneront au même et semblable état et titres qu'elles étaient avant la présente érection, condition sans laquelle elle n'eût été faite ; avons joint, uni et incorporé, joignons, unissons et incorporons lesdites terres et seigneuries et justice de Malfiance, Rihotte, Mencas, Coucy, Hesdrival, Canespil et Buirette, pour ne plus former qu'un seul et même corps de seigneuries sous le titre de marquisat de Dion-Malfiance.

Si donnons en mandement à nos amés et féaux Conseillers, les gens tenans notre Chambre des comptes à Paris, ainsi qu'à nos amés et féaux Présidens et gens tenant notre Conseil provincial et supérieur d'Artois, séant à Arras, et à nos amés et féaux Présidens, Trésoriers de France, Généraux de nos finances à Lille, et autres, nos Officiers et Justiciers qu'il appartiendra, chacun en droit soi, que ces présentes ils aient à faire registrer, et du contenu en icelles faire jouir et user ledit sieur Charles-Louis-Joseph de Dion, ses enfans, postérité et descendans mâles en légitime mariage, Seigneurs et propriétaires dudit marquisat de Dion-Malfiance, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchemens, et nonobstant toutes choses à ce contraires, sauf toutefois notre droit en toutes choses et l'autrui en tout, car tel est notre plaisir. Et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons fait mettre notre scel à cesdites présentes. – Donné à Versailles, au mois d'août, l'an de grace mil sept cent quatre-vingt-sept, et de notre règne le quatorzième.

Signé Louis

(Visa de Lamoignon.)

Par le Roi : le Baron de Breteuil.

Ce nouveau marquis de Malfiance meurt sans enfant en 1820. En conséquence, "*au défaut d'hoirs et descendans mâles en loyal mariage, lesdites terres et seigneuries retourneront au même et semblable état et titres qu'elles étaient avant la présente érection*" c'est-à-dire que le titre de marquis de Malfiance est éteint. C'est donc par courtoisie que son neveu le relève au cours d'un XIX° siècle assez peu regardant sur la régularité des titres portés. Plus récemment, l'arrière-petit-neveu du 1er (et seul) marquis de Malfiance s'est illustré dans le monde automobile.

Albert de Dion est le 4ème *marquis* de Dion selon la terminologie acceptée par l'Assemblée Nationale[31] & le Sénat[32]. Il crée de nombreuses automobiles – les fameuses "Dion-Bouton" – mais également plusieurs structures qui organisent ce nouveau moyen de transport[33].

[31] http://www2.assemblee-nationale.fr/sycomore/fiche/(num_dept)/2521
[32] http://www.senat.fr/senateur-3eme-republique/de_dion_albert1292r3.html
[33] Gaëlle Beaussaron, *Le "système de Dion" (1882-1932) : un réseau complexe de relations et de structures*, dans Anne-Françoise Garçon, *L'automobile – son monde et ses réseaux*, Rennes, 1997, pp. 19-30

Bibliographie

- Cabinet des titres 1101, *Matériaux pour les nobiliaires de Picardie, de Flandre et d'Artois*, MS Français 32 934
- Etat-civil des actes mentionnés
- Roger Rodière, dossier *le Josne*
- Casimir de Sars de Solmon, *Recueil de généalogies, fraguements, notes et épitaphes des Provinces du Nord recueillies d'anciens manuscrits, renseignements particuliers et autres ouvrages, rédigées par ordre alphabétique*, tome 11, Bibliothèque de Valenciennes, MS 819

- Lucien Bély, *Les relations internationales en Europe : XVII° et XVIII° siècles*, Paris, 2007
- François Bluche, *Les honneurs de la Cour*, ICC, Paris, 2000
- Thomas Delvaux, *La Maison de Sainte-Aldegonde*, Arras, 2017
- Thomas Delvaux, *Le sang des Bournonville*, Arras, 2018
- Anne-Françoise Garçon, *L'automobile – son monde et ses réseaux*, Rennes, 1997
- Félix Goethals, *Miroir des notabilités nobiliaires de Belgique, des Pays-Bas et du Nord de la France*, tome 2, Bruxelles, 1862
- Paul Guynemer, *La seigneurie d'Offémont*, Compiègne, 1912
- Mahfoud Kaddache, *L'Algérie des Algériens*, Alger, Edif, 2011
- Jean-Pierre Labatut, *Les ducs et pairs de France au XVII° siècle*, PUF, Paris, 1972
- François Aubert de La Chesnaye Desbois, *Dictionnaire de la Noblesse*, Paris, 1771
- Philippe May, *Histoire d'Audincthun et de ses hameaux*, CHHP, Fauquembergues, 1998
- Philippe May, *La Maison de Dion de Wandonne*, ARCA, 2005
- Philippe May, *L'ancienne commune de Wandonne (1790 – 1822)*, CHHP, Fauquembergues, 2000
- Louis Moréri, *Le grand dictionnaire historique*, tome 15, Paris, 1749

- Justin de Pas, *Notes pour servir à la Statistique Féodale dans l'étendue de l'ancien Bailliage et de l'Arrondissement actuel de Saint-Omer*, tome 1, dans *Mémoires de la Société des Antiquaires de la Morinie*, tome XXXIII, Saint-Omer, 1924
- Jean Charles Joseph Vegiano & Léon de Herckenrode, *Nobiliaire des Pays-Bas et du comté de Bourgogne*, vol. 3, Gand, 1868
- Nathan de Wissocq, *Recherches généalogiques sur la famille de Wissocq*, (inédit)
- Henri de Woelmont de Brumagne, *Notices généalogiques*, vol. 1, Paris, 1923
- Henry de Woelmont, *Les marquis français*, Paris, 1919

Monocylindre sur tricycle de Dion-Bouton (1898)

Clément de Dion – Phaétonnet (1898)

Esculape (1898)

Biplace type L (1901)

Vis-à-vis type G (1901)

Biplace type E (1901)

Phaéton type H (1902)

Biplace type J (1902)

Tonneau type O (1902)

Biplace type S (1903)

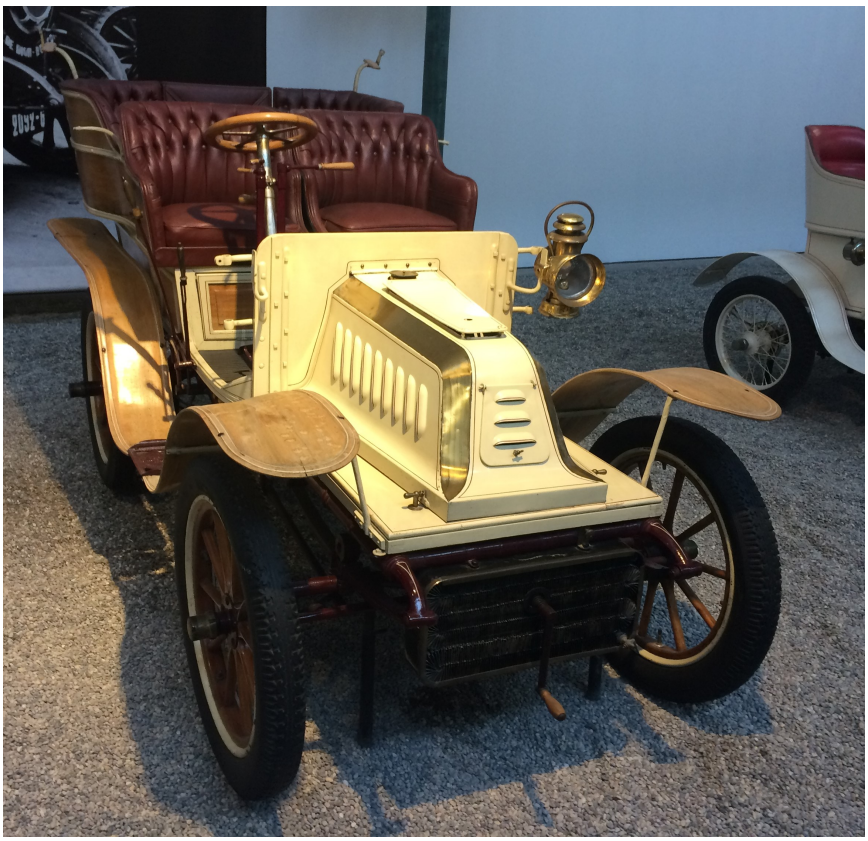

Tonneau V (1904)

Tonneau type AL (1906)

Double Phaéton type AW (1908)

Tonneau type BG (1908)

Coupé-chauffeur type BS (1909)

au second-plan : Coupé-chauffeur type DH (1912)

Torpédo type DX (1913)

CAMIONS
DES POSTES
DE DION-BOUTON.
317